

Les faits marquants 2016

O
c
c
i
t
a
n
i
D
R
E
A
L



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Siège toulousain de la Dreal Occitanie — DREAL Occitanie, D. Le Boulbard

Le mot du directeur



L'année 2016 a été la première année de plein exercice pour la nouvelle DREAL Occitanie. Nous avons poursuivi la réalisation des travaux de construction de la nouvelle structure et parallèlement assuré le portage des politiques du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable sur le territoire de cette nouvelle région.

De nombreux chantiers ont été menés parmi lesquels le pré-positionnement puis l'affectation des agents, la mise en œuvre de moyens nouveaux de communication pour s'affranchir des distances entre nos différents sites et l'harmonisation de nos pratiques, la mise en place d'un nouveau mode de management.

Je constate que la DREAL Occitanie se construit sur des bases solides, des compétences et valeurs partagées et un positionnement territorial fort. Elle est ainsi reconnue par l'ensemble de ses partenaires.

Cette réussite, tant dans l'édification de la structure que dans la mise en œuvre des politiques de l'État que nous portons, est le fruit de la mobilisation et de l'investissement des femmes et des hommes qui composent notre DREAL.

Les faits marquants 2016 témoignent très concrètement de la vitalité de la DREAL, de la diversité de ses compétences et de la qualité de son expertise. Ils sont la vitrine des actions menées, de nos résultats et de nos savoir-faire.

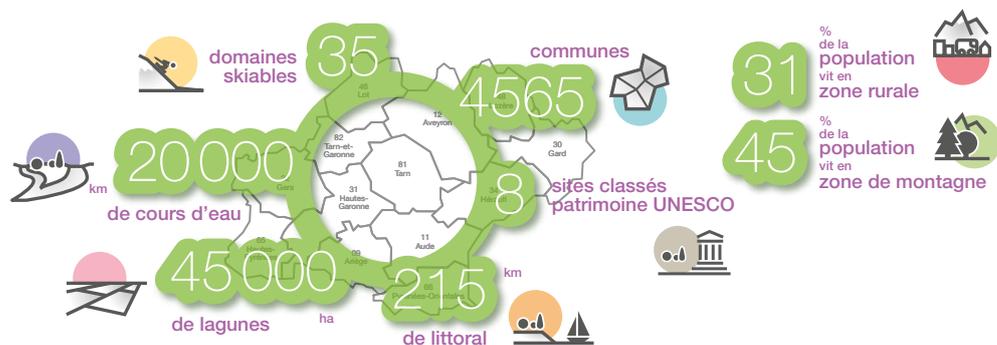
Avec la réforme territoriale, la DREAL a changé d'échelle. Elle exerce ses missions sur une région composée de treize départements et comptant cinq millions huit cent mille habitants. Elle revendique toutefois toujours un ancrage fort sur le territoire comme le montrent les actions de ce bilan annuel.

Je veux remercier ici l'ensemble des agent(e)s pour leur engagement et le travail accompli.

Didier Kruger
Directeur régional



Site montpellierain Montmorency de la Dreal Occitanie — DREAL Occitanie, C. Lavit



Sommaire

Aménagement	4
Écologie	10
Énergie et connaissance	16
Risques industriels	20
Risques naturels	24
Transports	28
Ressources humaines, finances et gestion	32
Pilotage de la zone de gouvernance	38
La vie de la DREAL	39

Photos de couverture (de haut en bas et de gauche à droite):

La Garde Guerin (Lozère), l'Hôtel-Dieu à Toulouse (Haute-Garonne), la halle d'Auvillar (Tarn-et-Garonne), pécheraie en fleur sur fond de Canigó (Pyrénées-Orientales), Puycelsi (Tarn), la plage du Cap-d'Agde en été (Hérault), Saint-Lary-Soulan en hiver (Hautes-Pyrénées), Peyrepertuse (Aude), Espalion (Aveyron), place des Couverts de Mirepoix (Ariège), les salins d'Aigues-Mortes (Gard), Saint-Cirq-Lapopie (Lot), Lectoure (Gers).

Directeur de la publication: Didier Kruger,
Coordination: DREAL Occitanie/CC - Brigitte Poncet,
Conception graphique: DREAL Occitanie/CC - Didier Le Boulbard
Crédit photographique et illustration: DREAL Occitanie
Imprimé sur papier labellisé

13 500 logements sociaux financés
 60 PLUi en cours ou approuvés
 5 grands sites de France labellisés et 9 en projet

AMÉNAGEMENT

Évolution de l'agence en réseau régionale des études sur la Région Occitanie

L'agence en réseau a été créée en 2005 en Midi-Pyrénées par la DRE et les huit DDE avec un objectif de rationalisation et de développement de la capacité de production d'études générales sur le domaine de l'aménagement. Les vocations de l'agence se traduisent par une programmation régionale des études générales, dont les enseignements permettent d'alimenter le discours de l'État, par la mise en place d'outils communs (publications...) et par la réalisation de formation, de journées de présentation d'études. Le périmètre a été, dans le temps, élargi à la DRAAF, au CVRH de Toulouse, et au CEREMA.

La fusion des régions en 2016 a conduit à l'élargissement de l'agence en réseau aux cinq DDT(M) de Languedoc-Roussillon.

2016, année charnière, a conduit à une acculturation et à une homogénéisation des pratiques. La charte a été actualisée par l'ensemble des membres et validée par le CODER-T en juin 2016. Le COPIL de décembre a été l'occasion d'établir la feuille de route 2017.

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) confie au Conseil régional la responsabilité de l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui sera approuvé par le préfet de région.

Ce schéma prescriptif et intégrateur fixe des objectifs et des règles notamment dans les thématiques de habitat, de l'égalité des territoires, des transports, de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique, des déchets.

Le 1^{er} décembre 2016, l'État a porté à la connaissance du Conseil régional des informations utiles à l'élaboration du schéma: éléments réglementaires, hiérarchie des normes.



La Direction de l'Aménagement a mobilisé la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et les différentes directions techniques de la DREAL afin de produire une note d'enjeux régionaux stratégiques pour l'État. Une version provisoire de ce document a été envoyée aux préfets de département et aux Directions départementales des Territoires (DDT) afin de recueillir leurs observations.

La région souhaite construire le SRADDET en concertation avec les acteurs du territoire et en associant l'État.

Un premier Comité de bien pour le canal du Midi

Près de deux-cents acteurs, élus, associations, professionnels, universitaires, ont participé à la première réunion du Comité de Bien canal du Midi, le 22 juin 2016, sous la co-présidence du préfet de la région Occitanie et de la présidente du Conseil régional. Cette réunion se déroulait sur le site symbolique du château de Bonrepos-Riquet (Haute-Garonne) où Pierre-Paul Riquet avait exposé pour la première fois son projet à l'archevêque de Toulouse, qui l'a ensuite relayé auprès de Colbert.

2016, année marquante pour le canal du Midi

Il s'agit des trois-cent-cinquante ans de la signature de l'Édit autorisant la mise en chantier du canal et des vingt ans de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Une occasion unique pour lancer une grande action de valorisation du canal du Midi, de développement économique et touristique, de restauration environnementale et de préservation du patrimoine historique.

Le Comité de Bien sera décliné en ateliers locaux

En 2017, des commissions locales co-présidées par l'État et le Conseil régional et composées d'élus, d'associations et d'acteurs du monde économique, permettront

de recueillir les avis, les réflexions, les propositions afin d'élaborer l'avant-projet du plan de gestion UNESCO.

Lancement d'un plan de développement durable du canal du Midi

Le plan a vocation à prendre en compte la valorisation économique, touristique et paysagère, la restauration environnementale, la préservation du patrimoine historique et son animation. Évalué à 230 millions d'euros sur cinq ans, il sera financé à au moins 50% par l'État, avec une participation de 40 millions d'euros du Conseil régional.



réunion Comité de Bien canal du Midi

Premier comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 11 avril 2016

Les enjeux de la politique de l'habitat et de l'hébergement dans la grande région

La région se caractérise par un fort dynamisme démographique qui génère des besoins importants en logements, par une demande HLM soutenue, la persistance d'un parc ancien dégradé, des difficultés d'accès à un logement décent pour les ménages les plus modestes et de nombreuses situations urgentes pour des personnes sans abris. Aussi, l'ensemble des acteurs se mobilisent pour développer une offre de logements à loyers abordables, requalifier les territoires fragilisés, favoriser la mixité sociale et produire une offre de logements adaptés pour les ménages les plus vulnérables. Le bilan 2015 est nettement positif.

Les perspectives pour 2016

La programmation budgétaire 2016 vise une augmentation significative de l'offre de logements abordables avec un objectif régional de production de logements sociaux et très sociaux porté à plus de 10000 logements. Un effort sera réalisé pour poursuivre la dynamique en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et renforcer la rénovation des segments du parc les plus dégradés avec un objectif d'intervention à la hausse de 8% par rapport à la programmation initiale de 2015. L'action publique sera concentrée notamment sur la requalification des territoires fragilisés, dans les quartiers urbains et les centres bourgs dévitalisés. Une attention particulière sera apportée pour poursuivre le développement d'une offre adaptée pour les ménages les plus vulnérables et répondre aux situations d'urgence des personnes sans domicile.

8^e Journée Qualité Construction 2016

Le 24 novembre 2016 se tenait à Colomiers la 8^e édition de la Journée Qualité de la Construction organisée par la Division Bâtiment Construction (direction Aménagement). Cette manifestation a réuni plus de cent-trente professionnels.

Après un point sur le profil de l'Occitanie, la matinée s'est articulée autour du retour de la campagne 2015 de contrôles du respect des règles de construction présentée par le CEREMA et des constats issus de l'Observatoire de la sinistralité (Sycodès) exposés par un expert Socabat et l'Agence Qualité de la Construction (AQC). L'évolution réglementaire de l'année a ensuite été évoquée par la DREAL.

L'après-midi a été consacrée à la future réglementation environnementale de la construction neuve. Dans la lignée de l'Accord de Paris, la France a engagé en 2016 la filière du bâtiment vers une ambition sans précédent pour produire des bâtiments à énergie positive et bas-carbone. Afin de préparer cette future réglementation, une expérimentation nationale, présentée par la DREAL, a été lancée en novembre 2016 pour tester en grandeur

réelle des niveaux d'ambition nouveaux et les questions de faisabilité. Cette avancée consolide des années de recherches et de démarches volontaires rapportées par le CEREMA, le bureau d'études Addenda et l'entreprise Escaffre production. Et pour donner tout son sens à un projet, l'analyse en coût global a été présentée par Bateco.



Colloque Bâtiment-Santé

Le 8 décembre 2016 à Blagnac, le CEREMA et la DREAL (DA/DBC) organisaient un colloque Bâtiment-Santé sur la thématique «Concilier qualité de l'air intérieur et performance énergétique des bâtiments». Ce colloque a regroupé environ cent-trente professionnels de l'acte de construire et du milieu médical mais également des collectivités locales et des agents de l'État.

Au-delà du constat qui est fait sur les enjeux sanitaires et environnementaux associés à la qualité de l'air intérieur, il est apparu nécessaire d'adopter des approches transversales entre les acteurs de la construction et ceux du monde de la santé. De fait, rares sont les opportunités saisies par ces deux milieux d'échanger sur cette problématique. L'objectif de cette conférence était de croiser les approches à travers le regard de spécialistes de la construction et de la santé, afin d'identifier les voies de progrès pour une meilleure intégration des enjeux sanitaires dans le secteur de la construction, tant au niveau de la prévention des pollutions internes que du traitement de l'air vicié par la ventilation.



Pour que les PLUi poursuivent leur développement en Occitanie

Près de cent-vingt acteurs étaient réunis le 18 octobre 2016 pour échanger sur l'intérêt et la faisabilité des PLUi à partir des témoignages de quatre PLUi de la région.

Alors que le transfert de la compétence PLU des communes vers les EPCI interviendra fin mars 2017, cette nouvelle rencontre, qui s'est déroulée dans les locaux du Conseil départemental du Gard, avait pour objectif de poursuivre la sensibilisation et la mobilisation des élus et des techniciens des EPCI sur le PLUi. Au premier septembre 2016, la région Occitanie compte une soixantaine de PLUi en cours ou approuvés, couvrant près du tiers de la population.

Une démarche intercommunale intégratrice

Organisée par la DREAL Occitanie et la DDTM du Gard, avec le soutien de l'équipe d'appui du club régional et du club national PLUi, cette matinée visait à rassurer et motiver les intercommunalités de la région à s'engager dans la planification intercommunale de l'urbanisme, mieux adaptée aux différents enjeux notamment de gestion économe de l'espace, de logement et de mobilité.

Une échelle adaptée

Dans le contexte de la réforme territoriale, induisant l'élargissement des périmètres des intercommunalités, les retours d'expériences ont illustré comment la diversité induite des territoires relevait d'une richesse à valoriser dans le projet territorial, mais aussi comment les élus, loin de perdre en pouvoir, gagnaient en responsabilité en

ayant pris sur des sujets difficiles à appréhender à des échelles plus élargies.

De nombreuses actions menées pour promouvoir les PLUi

L'organisation de cette manifestation s'inscrit dans une démarche de promotion des PLUi auprès des collectivités menée par la DREAL et les Directions départementales des Territoires et de la Mer (DDT(M)) de la région Occitanie : journées de sensibilisation du Cap-d'Agde, de Toulouse ; journées d'échanges des clubs régionaux sur la co-construction communautaire, sur la concertation citoyenne et sur les OAP à Albi ; participation de la DREAL à une table ronde d'une conférence sur PLUi.

Réunion PLUi



Grands Sites de France labellisés ou en projet

La politique des Grands Sites de France vise la préservation, la gestion, la mise en valeur des sites classés et des paysages exceptionnels, dans une perspective de développement durable. Elle est à l'origine d'une forte mobilisation des collectivités locales qui formalisent leur projet de territoire au moyen de programmes d'actions partenariaux. De nombreuses avancées en 2016.

Lancement de deux nouvelles Opérations Grands Sites

L'Opération Grand Site (OGS) du « canal du Midi, du Malpas à Fonsérannes », portée par l'association de préfiguration, composée de la communauté d'agglomé-

ration Béziers Méditerranée, les communautés de communes de la Domitienne et de Sud-Hérault. Avec l'appui technique de la DREAL, l'association élabore le projet de préservation, de restauration, de gestion et de mise en valeur, qui comprend la réhabilitation du site des huit écluses de Fonsérannes, en cours d'achèvement.

L'Opération Grand Site de Montségur est portée par la communauté de communes du pays d'Olmes qui élabore le projet du Grand Site. Le projet de valorisation de ce site prestigieux, conduit avec la DREAL, s'appuie sur un projet scientifique et culturel qui se concrétisera en particulier par la création d'un musée du catharisme.

Le programme de l'OGS de Carcassonne validé par le ministère

Ce Grand Site est porté par le Syndicat mixte, composé de la Région, du Conseil départemental de l'Aude, de l'agglomération et de la commune de Carcassonne. Avec l'appui technique et financier de la DREAL, plusieurs actions de préfiguration ont été conduites, telle que la libération des fossés de la cité de tout stationnement.

Le label Grand Site de France accordé au cirque de Navacelles et aux gorges de la Vis

Il porte à quinze le nombre de grands sites nationaux labellisés en Occitanie. Cette candidature a bénéficié d'une forte synergie des acteurs locaux et des services de la DREAL autour du projet porté par le syndicat mixte du Grand Site de Navacelles.

En 2017, la région Occitanie compte cinq Grands Sites de France labellisés et neuf en projet, qui accueillent près de dix millions de visiteurs par an; c'est un atout et un capital pour l'économie touristique de la région.



Montségur

« Mobilisons les énergies » : nouvelle étape à Montpellier et Nîmes

Emmanuelle Cosse s'est rendue à Nîmes et Montpellier, le 23 septembre, pour un séminaire de travail avec les professionnels de la construction et du logement dans le cadre du plan « Mobilisons les énergies ». Ce tour de France, avec tous les acteurs, sur tous les territoires, est destiné à engager une mobilisation collective pour le logement abordable et l'habitat durable.

Mobilisons les énergies pour le logement des jeunes

Emmanuelle Cosse a réuni à la préfecture de Montpellier les acteurs du secteur autour de la « mobilisation des énergies ». Elle a ensuite visité la « Boutique Logement Jeunes » (BLJ) qui accompagne les jeunes actifs de 18 à 30 ans dans leur recherche de logement et leur installation sur le territoire de la Métropole Montpellier Méditerranée. À cette occasion, elle a rappelé le soutien de l'État pour le logement des jeunes.

Valoriser l'éco construction et l'habitat participatif

À Nîmes, Emmanuelle Cosse a valorisé le développement de l'habitat participatif et ses avantages, et a rappelé la nécessaire implication des futurs habitants dans le cadre de ce projet de façon à pouvoir associer les banques à

leur projet. Les collectivités locales doivent accompagner de telles opérations sur leurs territoires. « L'habitat participatif ne doit pas se positionner en concurrent des formes traditionnelles d'habitat, mais comme un complément ».

Visite d'Emmanuelle Cosse



Publications 2016

INVITATION

8^e Journée Régionale
Qualité de la Construction

le 24 novembre 2016
de 9h00 à 16h00
à l'Auditorium Sciences Parc du Perget
Bâtiment Socrate
23, bd Victor Hugo - 31770 Colomiers

Qualité de l'air intérieur (QAI)

Obligations de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des enfants

Les enfants, plus sensibles que les adultes. Certains effets de la pollution de l'air ne sont visibles qu'à long terme.

Une bonne qualité de l'air intérieur a un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants.

3 enfants sur 10 Exposés à l'école à des niveaux de polluants atmosphériques supérieurs aux valeurs guides.

8 heures par jour à l'école à la crèche. Au total, les enfants passent 90 % de leur temps dans un lieu clos.

Flash'études

n°53 juin-juillet-août 2016

Édité | Agenda de l'ARRE | Les études en région | Observatoires/sources/données | Actes de l'ARRE (compte-rendus, documents...) et veille documentaire | Formations | Conférences, colloques...

EDITO

En vue de la programmation des études à venir pour l'année 2017, une application nommée ARREPAGE est en cours d'élaboration, qui devrait faciliter la saisie et la mise à jour à l'échelle de la nouvelle région. Un point sur cette nouvelle application sera fait lors de la journée du 27/06 à la Courcouronnes.

Par ailleurs, nous préparons la publication du *Portrait des à l'échelle de la nouvelle région*, nous vous sollicitons d'ores et déjà pour nous communiquer vos articles et photos.

Actes de l'ARRE (compte-rendus, documents,...) et veille documentaire

Charte

La charte de l'ARRE actualisée à l'échelle de la grande région a été validée par le COOR-T le 23

Paysage-info été 2016

Sommaire

- Actualité du Réseau Paysage
- Flash actualité
- Zoom sur...
- Animation, manifestation colloque...
- À lire, à voir, à découvrir...

Flash actualité

Vous pouvez dès à présent noter la 3^e édition de « **Paysage in Marciac** », du 29 juillet au 14 août.

La communauté de communes de **Capcir Haut-Confliant** a été récompensée lauréat à l'appel à projet « **Ateliers des Territoires de Montagne** » lancé par la ministre du logement et de l'égalité territoriale sur « **Vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique** ».

vingt professionnels des services de l'État aux collectivités territoriales (PES, SA 507) en passant par les associations, clubs et les réseaux d'habitants de la région languedocienne. Ces professionnels se sont réunis sur la base de l'habitat à l'échelle de la montagne, pour échanger, pour les professionnels. La journée d'échange de terrain paysage principalement organisée autour et pour l'habitat, de questions relatives aux possibilités de qualification de cette zone d'activités, dans un contexte post-pétrole et post-carbone.

Les quatre équipes se sont réunies pour échanger et construire une proposition de qualification de la zone d'activités de l'habitat, par l'habitat marqué aujourd'hui par la mono-fonctionnalité, le gigantisme des entreprises logistiques et des centres de services aux clients.

À partir d'un diagnostic de l'identification des enjeux, contraintes et besoins, chaque équipe a été dotée d'actions pour un programme de qualification de la zone d'activités.

accompagner la reconversion de site industriel de logistique vers des activités liées à la recherche et à l'innovation dans le domaine des nouvelles mobilités;

densifier l'habitat, notamment autour des grands axes et des zones proches des centres de services et commerces, tout en respectant l'aspect paysager;

améliorer les possibilités de transports (personnes et fret) par voie d'eau et ferroviaire.

offres en offre: Groupes de travail thématiques sur la recherche et l'innovation dans le territoire.

Réunion plénière du Réseau Paysage Midi-Pyrénées

vendredi 22 janvier 2016
de 9h00 à 16h00, à Carcassonne

Le réseau régional paysage rassemble de nombreux acteurs, autour de la thématique du Paysage (services de l'État, collectivités locales, associations professionnelles, universités, organismes de recherche...). Ce réseau vise à faciliter le contact et la diffusion de la connaissance dans le domaine du paysage. L'échange d'expériences et de savoir-faire, le développement d'une culture du paysage, et la mobilisation des acteurs du paysage pour un aménagement durable des territoires. Les chartes actuellement mises dans ce cadre sont:

- la connaissance des paysages en partenariat avec l'URCAE, notamment l'ouvrage « **Paysage de Midi-Pyrénées** » de la connaissance au projet » paru en mai 2015 et le colloque du 9 novembre 2015;
- la mobilisation des compétences et la formation dans le domaine du paysage et de l'aménagement du territoire;
- l'observatoire régional des paysages en partenariat avec l'université Toulouse-Montpellier (Observatoire de recherche ARRED).

Chaque année, le Réseau Paysage Midi-Pyrénées se réunit par la DREAL et l'URCAE, organise une journée plénière permettant de présenter le bilan des activités du Réseau Paysage et de programmer avec ses membres l'année à venir.

Cette année, marquée par la fusion des régions, le comité d'animation du réseau propose d'organiser cette réunion plénière dans l'Aude à Carcassonne afin d'inviter les acteurs de l'agglomération à participer. Cette réunion sera l'occasion de préparer ensemble les contours du Réseau Paysage de la Grande Région Languedoc-Occitanie Midi-Pyrénées.

Cette réunion plénière se déroulera le **vendredi 22 janvier 2016 de 9h à 16h**.

DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Commercialisation des logements neufs Résultats au deuxième trimestre 2016

La reprise des ventes se confirme au deuxième trimestre 2016

11 septembre 2016

OBSERVATION ET STATISTIQUES

Apprentissage

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la commercialisation des logements neufs au deuxième trimestre 2016. Les données sont exprimées en milliers de logements.

Indicateur	2016 (T2)	2015 (T2)	2014 (T2)
Logements neufs livrés	10 500	10 000	9 500
Logements neufs en cours de construction	12 000	11 500	11 000
Logements neufs autorisés	13 000	12 500	12 000

Gestion économique de l'espace: quelles traductions dans les SCOT ?

Revue de l'ARRE

Cerema

DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Le prix du foncier à bâtir Les marchés du foncier de mai les années 2004-2014

Stabilisation des prix de vente

10 septembre 2016

OBSERVATION ET STATISTIQUES

Le prix du foncier à bâtir a connu une période de forte croissance entre 2004 et 2014, avec une augmentation de 100% des prix de vente. Cette hausse a été accompagnée d'une forte demande de logements neufs, qui a entraîné une augmentation des prix de construction.

Le prix du foncier à bâtir a connu une période de forte croissance entre 2004 et 2014, avec une augmentation de 100% des prix de vente. Cette hausse a été accompagnée d'une forte demande de logements neufs, qui a entraîné une augmentation des prix de construction.

espèces
concernés
par les Plans
d'actions 33

17 réserves
nationales

13 réserves
régionales

ÉCOLOGIE

Visite d'une délégation tunisienne

Une visite d'étude

L'office international de l'eau (OIEau) a organisé la visite d'étude d'une délégation d'une douzaine de personnes du Ministère tunisien de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques sur les mécanismes d'allocation intersectorielle des ressources en eau et les outils d'aide à la décision en région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, plus spécifiquement autour du système Lauragais et du contrat de la nappe Astienne.

L'intervention de la DREAL très appréciée

La DREAL a reçu, une demi-journée, dans une ambiance conviviale, cette délégation le mardi 22 mars 2016 sur le site de Richter à Montpellier : présentation des méthodes de définition des volumes prélevables à partir de résultats appliqués au cas de la nappe astienne et du bassin versant de l'Aude ; présentation du cadre réglementaire de l'encadrement des prélèvements, l'application des outils de police de l'eau et leur articulation avec les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE). Les participants se sont montrés très intéressés par l'application des procédures de contrôle réglementaire de la police de l'eau en particulier sur les forages et curieux sur le rôle du préfet coordonnateur de bassin pour définir les volumes prélevables.

La délégation tunisienne a fait part de sa très grande satisfaction sur l'ensemble du programme, interventions et discussions auxquelles ils ont assisté.

Un programme varié

Outre les services de la DREAL et de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée, plusieurs visites de terrain et rencontres avec les acteurs locaux de la gestion de l'eau étaient au programme (conseil départemental de l'Aude, syndicat de la nappe astienne, SICA d'irrigation, BRL, conseil régional, coopérative arteris).

Délégation tunisienne



La journée d'information SRCE

Une journée d'information sur les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon s'est déroulée le 20 octobre 2016 au LEGTA de Carcassonne.

Cette journée, à destination des agents des DDT et de la DREAL en charge de l'instruction des projets et des documents de planification a réuni environ une quarantaine de personnes.

À la suite de l'adoption des deux SRCE en 2015, il s'agissait de la première action de communication de la DREAL sur ce sujet.

De nombreux thèmes abordés

- La présentation du SRCE Languedoc-Roussillon par la Direction Écologie de la DREAL et le représentant du Conseil régional, puis du SRCE Midi-Pyrénées.

- Des retours d'expérience relatifs à la prise en compte de la trame verte et bleue dans des projets, avec la présentation, par E. Prieur du projet de Parc Naturel Urbain de Carcassonne qui intègre cette problématique, et la présentation, par C. Conteau de la prise en compte de la TVB dans les politiques du Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Un point sur la notion juridique de « prise en compte » par la direction de l'aménagement.
- Des retours d'expérience relatifs à la prise en compte des SRCE dans des documents de planification avec la présentation du SCOT Vallée de l'Ariège et du SCOT du Bassin de Thau.
- En conclusion, une ouverture sur l'avenir des SRCE et sur l'élaboration du SRADDET par la DREAL et le représentant du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Les retours sur la journée, très positifs, ont permis de mettre à jour certaines attentes des services sur le sujet. L'objectif est de continuer à informer les agents des services de l'État, ainsi une formation « TVB » au CVRH de Toulouse est en cours de montage.

Cette étape auprès des services instructeurs de l'État réalisée, il s'agit maintenant de porter les schémas et leur plan d'actions auprès des grandes collectivités du territoire, en partenariat avec le Conseil régional.

Journée d'information SRCE



Séminaire ARB

La secrétaire d'État à la biodiversité, Barbara Pompili, s'est rendue, à Carcassonne, le 9 novembre 2016, pour participer à un séminaire de concertation relatif à la préfiguration de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB) Occitanie.

Une concertation avec l'ensemble des partenaires et acteurs

À cette occasion, en présence notamment de Christophe AUBEL, préfigurateur de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), d'une représentante du Conseil régional Occitanie, du président de la Communauté de Communes du Nord Bassin de Thau, impliqué sur ce sujet, du président du Conseil départemental de l'Aude, du préfet de l'Aude et du directeur de la DREAL Occitanie, devant une assemblée de plus de deux-cents représentants des services de l'État, de collectivités territoriales et d'associations environnementales, Barbara Pompili a rappelé l'intérêt d'agir et de travailler collectivement pour préserver l'environnement et enrayer la perte de la biodiversité. Elle a indiqué que le vote de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 avec ses trente-six décrets d'application en cours d'élaboration, représente une grande avancée, première loi cadre en la matière depuis la loi de 1976 relative à la protection de la nature.

Pour une approche globale de la biodiversité

L'Agence Française pour la Biodiversité, créée le 1^{er} janvier 2017, sera constituée de l'ONEMA, l'agence des aires marines protégées, l'Atelier Technique des Espaces Naturels et Parcs Nationaux de France. Sous tutelle du MEEM, elle confortera une approche globale de la biodiversité marine, terrestre et aquatique, avec des missions relatives à la connaissance, la formation, la police de l'environnement (eau et nature), la communication et la mobilisation citoyenne. En complément, les conseils régionaux, en tant que chef de file sur la biodiversité, peuvent, s'ils le souhaitent, proposer une Agence Régionale de la Biodiversité. C'est le cas de la Région Occitanie.

Barbara Pompili a donné sa vision de l'AFB et des ARB. Il y a urgence à agir, face aux différents facteurs de surexploitation des ressources, de changement climatique, de pollution... Les ARB doivent favoriser les synergies entre les différentes familles d'acteurs impliqués. « L'ARB est source de créativité ». Elle est une démarche politique, un dispositif qui sert l'avenir de notre société.

Quant à l'implication et au rôle de l'État dans la préfiguration de l'ARB, elle a fait part de son souhait que la DREAL soit totalement partie prenante de cette démarche puisqu'elle est légitime, de part ses missions d'intégration

des différentes politiques publiques, son approche globale et notamment, ses compétences dans l'évaluation environnementale. Les missions de la DREAL dans ces domaines ont vocation à se poursuivre car l'objectif de l'ARB est de compléter ce travail (sur les missions orphelines) et non pas de s'y substituer.

« De ce que vous ferez ici, on pourra en tirer un exemple au niveau national » a-t-elle annoncé, pour encourager la région Occitanie, en avance sur la préfiguration d'une ARB.

Le séminaire s'est poursuivi l'après-midi avec des ateliers permettant l'expression des acteurs et lançant ainsi une dynamique de concertation pour aboutir d'ici quelques mois, à une proposition d'ARB. En conclusion le conseil régional a appelé à poursuivre le travail sur les missions et les statuts d'une future ARB en Occitanie.



Visite de Barbara Pompili – DREAL Occitanie

La DREAL visite l'EID Méditerranée

Une solide délégation de la DREAL Occitanie, conduite par son directeur régional, accompagné de la directrice régionale adjointe, la directrice de l'Écologie, le directeur des Risques naturels et le chef de la division littoral, a visité l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) Méditerranée vendredi 9 décembre.

Ils ont été accueillis par Bruno Tourre, directeur général adjoint, en compagnie de Didier Moulis, directeur technique, Christophe Lagneau, directeur Recherche et Développement, Jean-Louis Gély, directeur de la communication, et Hugues Heurtefeux, en charge du pôle Littoral.

Une visite en trois temps

- Présentation en salle par les responsables de l'EID-Med, avec de nombreux échanges ;
- Découverte du parc, au sein duquel plusieurs types de véhicules et d'appareillages de traitement étaient en entretien ;
- Parcours dans le laboratoire conventionnel, où études et expérimentations sont en cours.

Insecticide, moustique tigre et littoral

Un accent particulier a été mis sur la question des traitements et de leur efficacité. Un point a été fait sur les zones humides classées « Natura 2000 ».

La problématique du moustique tigre a été également

évoquée, via la communication préventive et la pédagogie à exercer auprès des particuliers et des professionnels du bâtiment pour assurer une bonne évacuation des eaux et priver d'eau le moustique.

Enfin, les perspectives d'aménagement du littoral ont occupé une partie conséquente des échanges, à l'aune de la mise en œuvre du Plan littoral 21 : l'EID Méditerranée est engagée depuis longtemps, à la demande des collectivités, dans des opérations « douces » telles que la reconstitution de cordons dunaires et le suivi des systèmes littoraux.

Visite de l'EID



Laboratoire d'hydrobiologie : une extension d'accréditation réussie

Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL, comme les douze autres entités équivalentes de métropole, a trois missions principales définies par la circulaire du 31 décembre 2012 :

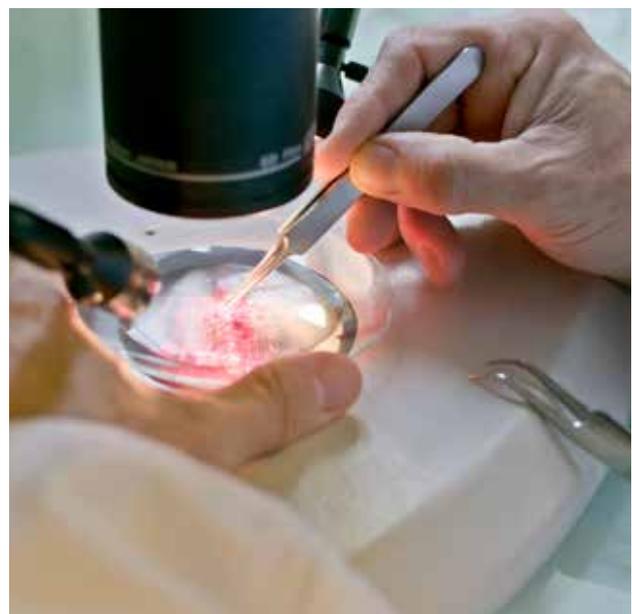
- garantir la pertinence des données d'état écologique en contrôlant les prestataires des agences de l'eau ;
- appuyer par expertise les politiques publiques, en particulier les polices en DDT(M), DREAL, Agence Française pour la Biodiversité (AFB) mais aussi les collectivités locales (Conseils départementaux, syndicats) ;
- mettre au point et développer des méthodes d'investigations, participer à leur normalisation et à leur traduction réglementaire pour le compte du ministère.



Pour ces actions, les laboratoires doivent être accrédités et agréés. Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL bi-sites a ainsi obtenu en 2016 :

- l'accréditation COFRAC pour le paramètre macro-invertébrés sur le site de Toulouse (le site de Montpellier était déjà accrédité depuis quatre ans) ;
- l'accréditation sur le site de Toulouse pour le paramètre diatomées ;
- et l'agrément ministériel lié à ces accréditations.

La prochaine étape doit conduire à obtenir un agrément sur les trois paramètres : invertébrés, diatomées et macrophytes, qui, avec le paramètre des poissons (domaine d'intervention AFB), constituent l'ossature de l'évaluation de l'état écologique de la Directive-cadre sur l'Eau.



Révision des zones vulnérables et des zones sensibles sur le bassin Rhône Méditerranée

Les zones vulnérables pour le bassin Rhône Méditerranée ont été définies par l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2012. À la suite de l'annulation de cet arrêté, le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée a procédé, à la demande de Madame la Ministre en charge de l'écologie, à la révision du zonage sur la base des résultats de la sixième campagne de surveillance 2014-2015 et des critères de classement désormais définis par le décret et l'arrêté ministériel de mars 2015.

Le préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée a chargé la DREAL Occitanie de conduire la concertation régionale en lien avec les services départementaux et la DRAAF. Deux masses d'eau, le Coulazou dans l'Hérault, et les alluvions des Gardons dans le Gard sont nouvellement incluses dans le zonage. Ainsi, le nouvel arrêté de désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole du 21 février 2017 intéresse désormais deux-cents communes en Occitanie, soit trente-huit communes en plus que pour le précédent zonage.

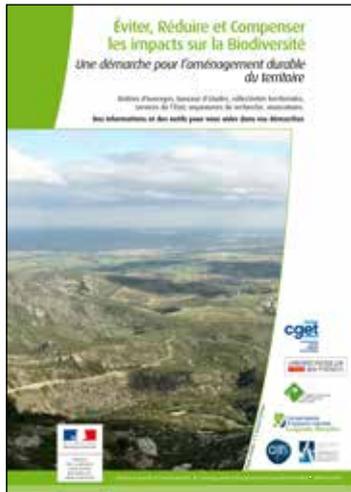
Cette révision a été conduite, en parallèle de celle ayant abouti à l'arrêté de désignation des zones sensibles à l'eutrophisation du 21 mars 2017, afin que les efforts de lutte contre les pollutions diffuses et les risques d'eutrophisation des milieux aquatiques qui en résultent, soient partagés par l'ensemble des acteurs concernés. L'ensemble des lagunes de la région Occitanie et leurs bassins versants associés sont désormais désignés comme sensibles au risque d'eutrophisation.

Concernant le bassin Adour-Garonne, l'audience de la cour administrative d'appel statuant sur le devenir des zones vulnérables 2012 et 2015 se tient le 02 mai 2017. Il convient donc d'attendre le jugement et les suites qui y seront données au niveau national.





Publications 2016





issus des filières **éolien** et **photovoltaïque** **327** MW nouveaux **6** Plans de protection de l'atmosphère
lauréats TEPcv **73**
 soit **14%** du réseau national

ÉNERGIE ET CONNAISSANCE

Réforme de l'Autorité environnementale pour les plans et programmes : création de la Mission Régionale d'Autorité environnementale

Portée de la réforme

Le décret 2016-519 du 28 avril 2016 a réformé l'exercice de l'autorité environnementale en région pour les plans et programmes (notamment les documents d'urbanisme), ainsi que certains gros projets (concernés par une saisine de la commission nationale du débat public).

La fonction d'autorité environnementale pour ces documents, antérieurement exercée par les préfets de département, le préfet de région ou le préfet de bassin selon les cas, relève désormais d'une mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Cette réforme renforce l'indépendance des décisions et avis rendus par les autorités environnementales locales sur les documents de planification. Elle ne concerne en revanche pas la plupart des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements, pour lesquels l'autorité environnementale compétente reste le préfet de région, et qui continuent à être instruits selon les procédures actuelles, la DREAL disposant d'une délégation de signature de la part du préfet.

La MRAe de la région Occitanie

Pour la région Occitanie, la MRAe est constituée de six membres, nommés par arrêtés ministériels du 12 mai 2016 et du 19 décembre 2016 :

- trois membres permanents du CGEDD (deux titulaires et un suppléant) : Marc Challéat, Bernard Abrial et Georges Desclaux, suppléant, tous trois rattachés à la MIGT de Marseille ;
- trois membres « associés » choisis en raison de leurs compétences (deux titulaires et un suppléant) : Magali

Gérino (Université de Toulouse), Jean-Michel Soubeyrou (Météo France) et Maya Leroy, suppléante (Agro-ParisTech Montpellier).

La MRAe a été officiellement installée le 24 juin, à la DREAL à Montpellier, en présence de la DREAL. La présentation réciproque des deux équipes, les modalités d'échange et le balayage des premiers dossiers ont été au cœur des discussions de cette première réunion.

Le rôle de la DREAL

La DREAL conserve son rôle d'instruction des demandes d'examen au cas par cas, cadrages préalables et avis de l'autorité environnementale. Mais elle propose désormais les projets de décision et d'avis à la MRAe pour les plans et programmes. Afin de garantir l'autonomie de moyens et l'indépendance des MRAe, les agents de la DREAL concernés sont placés sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe. Une convention entre la MRAe et la DREAL définit les conditions dans lesquelles les agents de la DREAL apportent leur appui à la MRAe, dans le respect du principe de séparation fonctionnelle entre l'Autorité environnementale et l'autorité décisionnelle ou co-élaboratrice (absence de « conflit d'intérêt » pour le service instructeur).



Équipe MRAe



L'autorisation environnementale

Elle fait suite aux expérimentations menées depuis 2014 relatives aux autorisations uniques IOTA (installations, ouvrages, travaux et activités au titre de loi sur l'eau) et ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et certificat de projet. L'autorisation environnementale regroupe plusieurs autorisations relevant des services de l'État. Une phase amont, facultative et à la demande du pétitionnaire, peut inclure une démarche d'accompagnement en amont du dépôt du dossier pour fluidifier la procédure d'instruction. Il s'agit tout à la fois de simplifier la vie des entreprises, sans régression pour la protection de l'environnement, et permettre une meilleure vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet.

Un travail d'instruction en mode projet

La réforme de l'autorisation environnementale consacre le travail d'instruction des demandes en mode projet, piloté par un service coordonnateur et impliquant des services contributeurs. Ce mode de travail sera à l'œuvre dès la phase amont dès lors qu'elle est sollicitée par le maître d'ouvrage. Cette réforme impacte fortement les services de l'État en département et plusieurs direction de la DREAL (DRI, UID, DE, DA et DEC).

Un dispositif régional de déploiement

Une gouvernance régionale du déploiement a été mise en place depuis septembre 2016 et est pilotée par un tandem DDT-DREAL (Bernard Pomet, DDT Haute-Garonne, et Frédéric Dentand, DREAL) désigné par le préfet de région. Les deux co-pilotes sont épaulés par une équipe projet et s'appuie sur un comité de pilotage. Les travaux concernent l'organisation des services, les modalités d'instruction, le plan de communication interne et externe, l'organisation de la montée en compétence des services (quatre-cents agents à former), le déploiement des outils méthodologiques et informatiques.

Un séminaire interrégional

Un séminaire interrégional (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) à destination de l'encadrement des services instructeurs et des pilotes de déploiement a été organisé à Toulouse le 15 novembre 2016 et a rassemblé près de quatre-vingt cadres des services de l'État de la région Occitanie (préfectures, DD(CS)PP, DDT(M) et DREAL).

CMVRH
Centre de Valorisation
des Ressources Humaines
de Toulouse



Séminaire interrégional sur la TECV

Le 4^e séminaire interrégional pour Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) s'est tenu à Toulouse les 30 et 31 mai 2016 avec la participation des services territoriaux des régions Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, ainsi que des délégations régionales des ADEME. Plusieurs représentants de l'administration centrale (CGDD, DGALN, SG) se sont retrouvés pour apporter leurs témoignages et écouter «la voix du terrain».

Au cours de ce séminaire qui a réuni plus de 160 participants le premier jour et plus d'une centaine le second jour, une large place a été réservée aux échanges et retours d'expériences sur la TECV en prolongement des actions portées au niveau national et des initiatives

menées localement par les délégations de l'ADEME, les DREAL et les DDT(M).

Ce séminaire a clairement montré l'engagement de l'ensemble des acteurs autour d'actions qu'ils peuvent développer sur un même sujet comme la TECV et d'esquisser des pistes de réflexions en commun.





Portail Interministériel de la connaissance du Territoire en Occitanie

La fusion des DREAL Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées a eu un impact très important pour le domaine des données géographiques. En effet, chaque DREAL possédait un outil et un patrimoine de données différent et un travail d'analyse de convergence a été nécessaire en début d'année 2016.

La DREAL Occitanie a été désignée par le préfet de région comme responsable de l'animation et l'administration de la plate-forme SIG interministérielle, il a été décidé de construire un nouvel outil baptisé PICTO (Portail Interministériel de la connaissance du Territoire en Occitanie, qui a ouvert, à tous, ses portes le 14 novembre 2016 : <http://www.picto-occitanie.fr/accueil>.

L'agrégation des données Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées est impossible de façon mécanique et un travail de consolidation a été entrepris avec chaque métier pour faire converger leurs concepts et ainsi redécrire des données communes sur le territoire Occitanie. Ainsi, à l'ouverture de PICTO, seules soixante-quinze couches ont été mises à disposition sur le territoire Occitanie. Les autres données non consolidées (plus de trois-cents) sont disponibles sur les anciens outils (Géolde et Carmen en Languedoc-Roussillon, Mipygéo en Midi-Pyrénées).

Cette phase transitoire va durer le temps que tout soit consolidé et donc probablement jusqu'à fin 2018.

En résumé, sur les données géographiques de la DREAL Occitanie :

- un principe d'unicité s'impose pour éviter toute source d'erreur :
 - la donnée de référence est publiée sur un seul portail ;
- une méthodologie est mise en œuvre pendant la phase transitoire :
 - toute nouvelle donnée de la DREAL Occitanie est versée sur PICTO ;
 - toute donnée sur les anciens périmètres Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées nécessitant une mise à jour — avant même que le travail de consolidation soit réalisé — est publiée sur PICTO et retirée de l'ancien outil de publication ;
 - les données des anciennes régions seront consolidées par ordre de priorité défini par le métier, déposées sur PICTO et retirées de leur ancien site de diffusion respectif ;
 - les données qui n'ont pas vocation à être consolidées mais qui ont un intérêt à être conservées dans le cadre de la connaissance, seront versées sur PICTO et supprimées de leur site d'origine ;
 - les outils ou visualiseurs seront reconstruits sur PICTO et retirés au fur et à mesure de leurs sites d'origines.



Bilan de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la croissance verte

Avec soixante-dix-sept projets déposés, les collectivités locales et les acteurs régionaux se sont très fortement mobilisés pour répondre à l'appel à projets «Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte» (TEPcv) lancé par la ministre de l'écologie en 2014 pour susciter et accompagner la mobilisation des territoires dans la transition énergétique. Les attentes exprimées par les territoires, dans le cadre de cet appel à projets, portent majoritairement sur la rénovation thermique des bâtiments, l'éclairage public, les véhicules électriques et les énergies renouvelables. Fin 2016 près de 53,8 M€ (15 % de l'enveloppe nationale) ont été contractualisés par l'État avec les 58 lauréats de la région Occitanie ce qui re-

présente 361 collectivités bénéficiaires d'une convention financière. La deuxième phase de l'appel à projets TEPcv, engagée en 2016, conduira à amplifier ces chiffres en 2017.





Qualité de l'air : les plans de protection de l'atmosphère

L'amélioration de la qualité de l'air s'affirme progressivement comme un enjeu sanitaire prioritaire. Pour lutter contre la pollution atmosphérique, des plans de protection de l'atmosphère (PPA) sont élaborés dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants et dans les zones où les valeurs limites de concentrations en polluants atmosphériques ne sont pas respectées. En Occitanie, trois agglomérations sont concernées : Montpellier, dont le PPA a été approuvé en 2014, Toulouse et Nîmes.

Le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine

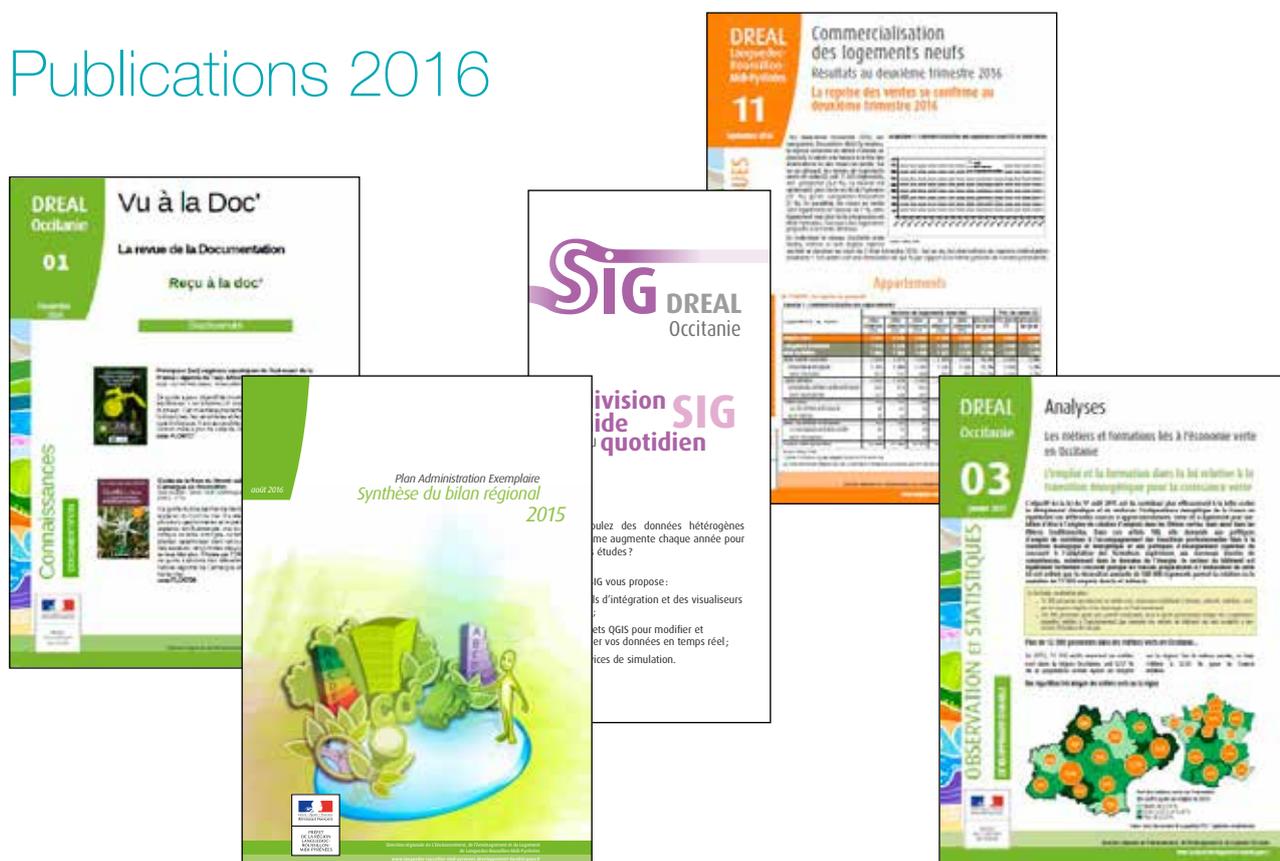
Le premier PPA de l'agglomération toulousaine a été approuvé en 2006. Les travaux de révision de ce premier plan, pilotés par la DREAL, ont été lancés en 2011. Sa rédaction a impliqué l'ensemble des acteurs concernés par la qualité de l'air dans notre région (élus, industriels, associations...). Amendé pour tenir compte des remarques exprimées lors de la phase de consultation des collectivités locales et lors de l'enquête publique, le plan prévoit une série de mesures pour réduire les émissions de polluants atmosphériques. Le 24 mars 2016, le préfet de la Haute-Garonne a approuvé le nouveau PPA.

Par ailleurs, une instance de suivi du plan se réunira chaque année devant le CODERST pour analyser l'impact effectif des différentes mesures du PPA et proposer des axes d'amélioration.

Le plan de protection de l'atmosphère de l'aire urbaine de Nîmes

Depuis 2012, l'élaboration du PPA de Nîmes a fait l'objet d'une large concertation associant les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations de protection de l'environnement et des consommateurs, les industriels et les organisations professionnelles concernées. Ce plan, qui couvre un périmètre de quatre-vingt-une communes, a été approuvé par arrêté préfectoral du 03 juin 2016. Il comprend dix-sept actions réglementaires ou incitatives, dans l'objectif d'agir sur tous les secteurs d'activité à l'origine d'émissions polluantes : transports, industrie, urbanisme, résidentiel/tertiaire. Le PPA de Nîmes fera l'objet d'un suivi régulier afin d'examiner les progrès accomplis sur chacun de ces axes.

Publications 2016



... de données hétérogènes
... augmente chaque année pour
études ?
SIG propose :
... s d'intégration et des visualiseurs
... et SIG pour modifier et
... et vos données en temps réel ;
... rices de simulation.



instructions
et autorisations
finalisées **3150**

installations
classées 986

réceptions
et homologations
de véhicules **3636**

RISQUES INDUSTRIELS

Formations astreinte et gestion de crise

Durant l'été, les inspecteurs des installations classées et chefs d'Unités inter-départementales (UID) de la grande région se sont formés au dispositif d'astreinte et à la gestion de crise en lien avec les risques industriels.

Basées sur des échanges d'expérience et des exercices pratiques en salles informatiques, quatre sessions estivales — deux sur Toulouse et deux sur Montpellier —, dirigées par Émeline Seyer (SG), Thomas Bodin, Cécile Gutiérrez, Elsa Vergnes et Paul Bonnet

(DRI/DRA), ont ainsi été organisées en juillet et août, regroupant au total 46 agents de la direction des risques industriels et des UID.

Ces sessions ponctuent le travail de grande qualité mené durant six mois par Paul Bonnet, stagiaire de dernière année de l'école ENSIACET de Toulouse, au sein du département des risques accidentels sur le dossier d'urgence dématérialisé.

Formation Astreinte et gestion de crise



Les PPRT en cours

Sur les trente-cinq PPRT de la région Occitanie, seuls deux doivent encore être approuvés : le PPRT Esso/STCM à Toulouse (Haute-Garonne) et le PPRT Finagaz à Fenouillet (Haute-Garonne). Ces deux PPRT ont fait l'objet d'une enquête publique qui s'est achevée début 2017 et pourraient être approuvés prochainement.

Une fois les PPRT approuvés, il importe que les mesures qu'ils comportent, mesures foncières et travaux de renforcement, soient mises en oeuvre afin d'assurer la protection des riverains des sites. Sur les trente-cinq PPRT, neuf prescrivent des mesures foncières (dix expropriations et vingt-neuf délaissements) et vingt-et-un prescrivent des travaux (sept-cent logements concernés). Les riverains du site Total à Lespinasse (Haute-Garonne) ont d'ores et déjà pu bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT. Des mesures foncières sont par ailleurs bien engagées à Izaute (Gers) et Frontignan (Hérault).

Le suivi de la bonne mise en oeuvre des PPRT sera un objectif important en 2017 pour les collectivités concernées ainsi que pour les services de l'État.

Plan de prévention des risques technologiques

entreprise
BASF HEALTH AND CARE PRODUCTS FRANCE SAS (HCP) à Boussens

L'usine BASF HCP est implantée depuis 1946 dans la Zone d'Estarc, au sein de la commune de Boussens. Ce site industriel est classé Seveso en raison de la fabrication en quantité importante de substances très toxiques pour les organismes aquatiques. Sont également utilisées des substances toxiques pour l'homme et des substances inflammables, susceptibles d'être à l'origine d'un accident majeur avec un impact potentiel sur l'environnement et les riverains (effets toxiques, thermiques et de suppression possibles). L'activité principale du site de Boussens est axée sur la chimie verte. Ses productions sont basées sur l'utilisation de matières premières renouvelables d'origine végétale, de type huiles pour la fabrication d'esters méthyliques, d'alcools gras naturels, de stéroïdes végétaux et d'esters de spécialités. Afin de protéger la population, le préfet de la Haute-Garonne a prescrit le 14 janvier 2010 l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).





Impact environnemental de l'après-mines

La région Occitanie a un historique minier important avec des exploitations, parfois très anciennes, dans les Cévennes, les Pyrénées, l'Aude, le bassin de Figeac-De-cazeville...

Cet héritage minier fait depuis longtemps l'objet d'un suivi par les services de l'État afin de prévenir les risques liés aux anciennes activités : effondrements, inondations... L'impact environnemental qu'ont pu avoir ces anciennes exploitations fait l'objet d'une vigilance croissante. Les anciennes mines métalliques risquent en effet d'être à l'origine de pollutions des sols ou des eaux, pollutions généralement anciennes mais qu'il convient de mieux appréhender et de mieux maîtriser.

En application de la directive européenne sur la gestion des déchets de l'industrie extractive, des études environnementales sont progressivement conduites sur les différents sites de la région. Des travaux conséquents et difficiles ont été réalisés en 2016. Ils se poursuivront en 2017 en s'élargissant à d'autres sites.

Croix de Pallières, Saint-Laurent le minier, Saint-Sébastien d'Aigrefeuille (Gard)

Suite à la présentation et à la publication d'une étude environnementale, une surveillance sanitaire a été proposée par l'Agence régionale de Santé (ARS) aux habitants des communes concernées. Sur six-cent-cinquante-et-un volontaires ayant participé, cent-quarante-trois (22%) présentaient une imprégnation à l'arsenic supérieure à la valeur de référence et quatre-vingt-quatre (13%) au cadmium. Aucun cas de saturnisme infantile n'a été détecté. Un suivi médical a été proposé aux personnes concernées.

Afin d'établir le lien entre ces imprégnations et les niveaux de pollution des sols, des analyses complémentaires sont engagées en 2016 et se poursuivront en 2017. Elles doivent permettre, au 2^e semestre 2017, de mieux comprendre les modalités d'exposition afin de protéger les populations. Des travaux sont conduits dans le cadre de la commission de suivi afin d'améliorer l'information des résidents et des visiteurs, ou encore de mieux identifier les sources éventuelles de pollution afin de les circonscrire.

Salsigne (Aude)

L'étude hydrogéologique dont les conclusions ont été présentées devant la commission locale d'information, a permis d'identifier deux sources de contamination au niveau d'un stockage de résidus. Une étude techni-

Sites miniers de Sentein

La vallée où vous vivez possède une forte histoire minière et industrielle. Vous résidez aux abords de Sentein, dans des secteurs conservant des traces de pollution liées à l'ancienne activité minière, et vous pouvez être exposé aux métaux lourds que contiennent les sols. Pour ces raisons, il vous est recommandé d'adopter de bons réflexes, dans les zones signalées sur la carte (au verso).

Conseils et prévention



co-économique est en cours afin de réaliser au plus vite les travaux nécessaires. Des recommandations sont par ailleurs adressées à la population.

Sentein (Ariège)

Une étude environnementale détaillée a été présentée à la population et publiée. Un dépistage de la plombémie a également été proposé. Pour limiter les expositions sur les zones identifiées comme polluées, des panneaux de signalisation ont été installés ou, pour ceux en altitude, seront mis en place au printemps prochain et les propriétaires de jardins/terrains pollués sont informés. Les cours de l'école et de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École, faiblement pollués, ont néanmoins été recouvertes.

Couflens (Ariège)

Une étude environnementale, essentiellement limitée aux dépôts, présentée à la population et publiée, sera complétée en 2017 par une étude s'appuyant sur des prélèvements plus nombreux et élargissant le périmètre. Des études spécifiques seront menées, en particulier sur l'amiante environnementale dans les dépôts miniers et sur l'aquifère minier. Cette étude concerne l'historique minier de la zone et n'est pas directement liée aux projets de relance d'une activité minière actuellement en instruction.



Le séminaire Direction des risques industriels - unités départementales - DD(CS)PP

Le séminaire DRI-UD-DD(CS)PP s'est déroulé le mardi 9 février à Saint-Laurent de la Cabrerisse, dans l'Aude. Ce premier séminaire post-fusion ouvert, au-delà des inspecteurs de l'environnement, aux agents administratifs et aux activités véhicules et mine/après-mine a rassemblé près de cent-quarante personnes.

Accueillis dès la veille

Pour ne pas réduire cette journée de travail, environ une moitié des participants sont arrivés la veille. L'hébergement, indispensable pour les participants venant de loin, a permis un moment de convivialité de nature à renforcer les liens entre nouveaux collègues. Ainsi, dès la fin d'après-midi, le « mariage » des anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées a été célébré pour nos activités. Symbolique, bonne humeur et détente étaient au rendez-vous.

Le séminaire

La journée du 9 février, introduite par Cyril Portalez, directeur régional adjoint, était composée de différentes séquences dont l'un des objectifs consistait à permettre aux participants de se rencontrer, d'échanger, de poser les bases du travail de l'année 2016 en identifiant les atouts, les faiblesses, les points de vigilance de cette nouvelle communauté de travail.



« La sécurité véhicules » de la DREAL marque des points au pays des diables rouges

Les ailes des A320 assemblés à Hambourg et Toulouse sont produites à Broughton (Pays de Galles). Pour répondre à l'impressionnante demande de A320 (plus de quatre-mille trois-cents A320 NEO commandés), Airbus prévoit une cadence de production de cinquante avions par mois en 2017, et envisage d'aller au-delà.

Depuis janvier 2015, chaque mois, le transport de deux ailes s'effectue par la route et la fréquence doit augmenter en 2016 avec quatre-vingt-douze transports par an. Le trajet se divise en trois parties :

- La première partie s'effectue en Angleterre, sur route, de l'usine galloise d'Airbus au port de Portsmouth. Le convoi est accompagné d'une voiture Pilote, comme exigé par les réglementations anglaises.
- À Portsmouth, les camions prennent le ferry jusqu'à Ouistreham (France).
- Arrivé à Ouistreham, le convoi reprend la route, sans voiture pilote, pour sa destination finale : Toulouse.

Des véhicules au châssis spécifique

Les dimensions du convoi sont de vingt-cinq mètres de long, trois mètres de large, quatre mètres et demi de hauteur pour un poids de quarante tonnes.

Afin de satisfaire à cette augmentation de fréquence, Airbus a commandé neuf semi-remorques en 2016. D'autres commandes sont prévues en 2017. Ces véhicules très spécifiques font l'objet de réception européenne, mais ils doivent être homologués et immatriculés pour pouvoir rouler sur le territoire français en tant que transport exceptionnel.

Trois déplacements à Manchester pour l'homologation

Compte tenu du fort enjeu économique pour les constructeurs (Hyde et Cartwright), pour Airbus, et plus largement pour la chaîne de montage de l'A320, la DREAL a effectué trois déplacements en 2016 pour réceptionner à Manchester les neuf véhicules dans les meilleurs délais.





Publications 2016

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

À Toulouse

Régime de l'Environnement

- Installations classées de 1^{er} ou 2^{ème} catégorie
- Installations classées de 3^{ème} catégorie
- Installations classées de 4^{ème} catégorie

Entrepôt de stockage de produits finis

Station essence

Tour aéro-réfrigérante

RISQUES INDUSTRIELS

Les installations classées pour la protection de l'environnement

Qu'est-ce que c'est ?

Les installations classées sont toutes les usines, ateliers ou dépôts pouvant présenter des dangers ou des nuisances notamment pour la santé, la sécurité et l'environnement.

Comment sont-elles classées ?

Elles sont classées en **trois catégories** selon l'importance des dangers ou nuisances qu'elles peuvent créer. Elles sont soumises à :

- Déclaration**, pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire.
- Enregistrement**, pour les activités qui présentent un niveau de risque ou de nuisance de niveau intermédiaire.
- Autorisation**, pour les installations présentant les risques ou nuisances les plus importants. Les sites SEVESO appartiennent à cette catégorie et font l'objet de règles spécifiques pour éviter un accident ou en diminuer les effets.

Quels sont les risques industriels ?

Ils sont de deux types et peuvent toucher la population et l'environnement.

- Les risques liés à des accidents avec des effets immédiats. (Fusille, effet de chaudière) : le usage toxique ; l'explosion (propres et effet de souffle) ;
- Les risques liés à un impact de l'activité sur l'environnement : la pollution de l'eau, de l'air, du sol.

Quel est le rôle de la DREAL ?

L'inspection des installations classées, composée d'agents assermentés, assure, pour le préfet de département, trois missions :

- elle vérifie les règles de fonctionnement des installations ;
- elle contrôle ces installations tous les ans, tous les 3 ans ou 7 ans suivant l'importance du site ;
- elle diffuse de l'information auprès des exploitants et du public.

Comment le public est-il informé de la présence d'une installation classée ?

En France, la **liste des installations classées**, soumise à autorisation et à enregistrement, est **publique et accessible** sur le site www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr.

Mise à jour très fréquente, cette base de données localise les installations et précise les zones pour lesquelles elles sont classées (activités, substances utilisées).

Quelles sont les principales obligations de l'industriel sur un site SEVESO ?

- diminuer autant que possible la quantité de produits stockés ;
- tenir son personnel à l'écart ;
- déposer d'équipements adaptés de lutte contre l'accident ;
- mettre des panneaux avec les pictogrammes pour attirer ces équipements ;
- déposer d'une notice d'alerte des populations (notice chaque premier mercredi de mai) ;
- informer la population des dangers de l'usine et des contacts à tenir face à ces dangers.

Ces sites sont inspectés chaque année.

	Nombre d'ICPE			
	En France	Région LORNE	En Haute-Garonne	À Toulouse
Enregistrement	13 000	1151	103	18
Autorisation	31 000	2459	292	48
Autres sites SEVESO	1200	75	11	3
total	44 000	4096	495	86
Efficacité inspection	1 500*	110	12	-
Nombre contrôles par an	20 000	1140*	191	35
		(dont 105 inspectés)	(dont 29 inspectés)	

* chiffres 2012

Liens utiles

<http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://www.gouvernement.fr/risques/accident-industriel>

RISQUES INDUSTRIELS

15 ans d'actions en matière de risques technologiques

Une origine : l'accident AZF

Le 21 septembre 2001, une explosion de grande ampleur sur le site industriel d'AZF Grande Paroisse à Toulouse cause la mort et un blessé, plusieurs milliers de blessés ainsi que des conséquences matérielles considérables. Cette catastrophe industrielle a requis la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et relative à la réparation des dommages qui a créé le Plan de Prévention des Risques Technologiques. Ce plan vise à réduire les situations critiques d'une urbanisation trop proche des sites à hauts risques et à éviter qu'ils ne se reproduisent à l'avenir. Le PPRT complète d'autres dispositifs réglementaires existants en matière de maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à hauts risques.

Les actions mises en œuvre par l'état au plan national depuis cet accident

Le vote de la loi «risques» du 30 juillet 2003 puis les actions mises en place par l'Etat ont permis d'agir selon sept priorités :

- le renforcement des effets de l'inspection des installations classées pour permettre une meilleure réglementation des installations et renforcer le caractère de contrôle ;
- le renforcement de la réglementation ;
- une nouvelle méthodologie (et de nouveaux pictogrammes) pour l'élaboration des études de dangers ;
- une meilleure information des riverains et des salariés ;
- la maîtrise de l'urbanisme autour des sites industriels à risques qui donne naissance aux PPRT ;
- la mise en place d'un dispositif assurantiel « catastrophes technologiques » ;
- l'encadrement de la collecte et de l'analyse du retour d'expérience.

Le PPRT, mesure phare de la loi du 30 juillet 2003

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sont des nouveaux outils introduits par cette loi en matière de maîtrise de l'urbanisation autour des sites à hauts risques (établissements soumis à hauts risques).

Ces plans ont pour effet de limiter l'exposition de la population aux conséquences des accidents. Ils visent, lorsque cela est nécessaire, à réduire l'urbanisation existante autour des sites à risques et de maîtriser son futur développement. Les PPRT visent essentiellement à protéger les personnes (et non les biens) sur le territoire, à prévenir des installations industrielles à l'origine des risques.

Différentes actions d'information des riverains et du public pour élaborer un PPRT

- La commission de suivi de site (CSS) et les personnes et organismes associés discutent des aléas et enjeux proposés et participent à l'élaboration du règlement du PPRT et à la définition des mesures de sauvegarde de la population en cas d'accident. Ces personnes et organismes associés regroupent, autour de l'industriel concerné et des services de l'Etat, les élus locaux et collectifs locaux, les services de secours, les entreprises installées sur le site (sous-traitants) et les associations de riverains et de protection de l'environnement. Ainsi au cours de l'élaboration, plusieurs centaines de CSS sont organisées ;
- Les riverains publics ;
- Des brochures explicatives ;
- Des panneaux d'exposition ;
- Le site internet de la DREAL ;
- ...

RISQUES INDUSTRIELS

Quiz RISQUES INDUSTRIELS

- Parmi ces entreprises, cochez les installations classées (plusieurs choix possibles) :
 - Un pressing ;
 - Une déchetterie ;
 - Une station service ;
 - Un café ;
 - Une carterie ;
 - Un entrepôt logistique ;
 - Un élevage de poules ;
 - Un restaurant ;
 - Le système de climatisation d'un immeuble de bureaux ;
 - Une centrale nucléaire.
- Quels sont les risques que génère une installation classée ?
 - Un incendie ;
 - Un usage toxique ;
 - Un virus informatique ;
 - Une explosion ;
 - Un accident nucléaire ;
 - La radioactivité ;
 - La pollution de l'eau ;
 - La pollution de l'air.
- Qui peut inspecter les installations classées ?
 - Uniquement les hommes ;
 - Uniquement les femmes ;
 - Les femmes et les hommes.
- Comment sont contrôlées les installations classées ?
 - L'industriel est toujours prévenu du contrôle ;
 - L'industriel n'est jamais prévenu du contrôle ;
 - Certains contrôles sont annoncés, d'autres sont inopinés.

RISQUES INDUSTRIELS

Plan de prévention des risques technologiques entreprise

BASF HEALTH AND CARE PRODUCTS FRANCE SAS (HCP) à Boussens

L'usine BASF HCP est implantée depuis 1946 dans la Zone d'Estarac, au sein de la commune de Boussens. Ce site industriel est classé Seveso en raison de la fabrication en quantité importante de substances très toxiques pour les organismes aquatiques. Sont également utilisées des substances toxiques pour l'homme et des substances inflammables, susceptibles d'être à l'origine d'un accident majeur avec un impact potentiel sur l'environnement et les riverains (effets toxiques, thermiques et de surpression possibles).

L'activité principale du site de Boussens est axée sur la chimie verte. Ses productions sont basées sur l'utilisation de matières premières renouvelables d'origine végétale, de type huiles pour la fabrication d'esters méthyliques, d'alcools gras naturels, de stérols végétaux et d'esters de spécialité.

Afin de protéger la population, le préfet de la Haute-Garonne a prescrit le 14 janvier 2010 l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

RISQUES INDUSTRIELS

Installations classées Livret d'urgence secrétariat ICPE

Version 2015

RISQUES INDUSTRIELS



RISQUES NATURELS

La DREAL au forum des risques majeurs

La direction des risques naturels, la direction des risques industriels et l'UID 31-09 étaient présentes pour animer le stand de la DREAL lors du forum des risques majeurs organisé à l'initiative de la mairie de Toulouse, le 21 septembre dernier.

Étaient réunis les institutionnels (préfecture, éducation nationale, DREAL, mairie, Météo France, pompiers...) et associations (croix rouge, ADPC...).

Les élèves de CM1 et CM2 étaient attendus sur ce forum ainsi que leurs parents, les enseignants et le grand public. L'objectif était de faire prendre conscience que nous sommes « Tous acteurs de sécurité civile ».

La DREAL a présenté :

- le rôle du Service de prévision des crues Garonne Tam Lot ;
- le contrôle des installations classées pour l'environnement ;
- le métier d'hydromètre et les techniques utilisées.

Des affiches ont été réalisées ainsi que des quiz adaptés au jeune public.

Des élèves sont venus visiter notre stand. Curieux et attentifs aux explications qui leur étaient données, certains se sont essayés aux quiz. Les enseignants et animateurs d'accueils de loisirs associés à l'école (ALAE exCLAE) ont apprécié la documentation disponible sur le stand et les échanges avec les représentants de la DREAL. Le maire de Toulouse s'est arrêté sur le stand et s'est intéressé à l'hydrométrie.



Stand VIGICRUES

Littoral 21

Le littoral méditerranéen de l'Occitanie est un atout formidable d'attractivité et de développement du territoire. Cependant, la région doit relever un défi majeur : donner un nouvel élan à l'économie maritime et littorale.

Pour répondre à ce défi, le 1^{er} juillet 2016, Manuel Valls et Carole Delga ont lancé le plan « Littoral 21 ».

Pour en définir les principes et les outils, une mission a été confiée à trois experts : Christian et Elizabeth de Portzamparc et Laurence Tubiana.





Une expérimentation réussie : l'atténuateur de houle sur le lido de Sète

Le lido de Sète à Marseillan est une bande sableuse de onze kilomètres de longueur et de un à deux kilomètres de largeur qui présente un fort intérêt écologique et économique.

Depuis les années 1950, le lido subit une forte érosion côtière, aggravée par la présence de la route littorale construite en haut de plage.

Les études menées depuis 2001, ont mis en évidence la nécessité de procéder au recul stratégique de la route littorale pour une protection durable du lido combiné à des aménagements de protection sur terre et en mer afin de préserver l'environnement et les activités économiques. Les travaux ont été réalisés entre 2007 et 2015.

Parmi les aménagements en mer, un atténuateur de houle de huit-cents mètres constituant une véritable digue sous-marine a été mis en place. Les résultats des suivis permettant d'évaluer l'efficacité technique des travaux entrepris ont dépassé les espérances. Il a été décidé de poursuivre la construction de l'atténuateur sur une longueur de deux-mille quatre-cents mètres. Une thèse, co-financée par la DREAL, a également été lancée avec l'objectif de mieux comprendre le fonctionnement de l'atténuateur et d'envisager des possibilités d'installation sur d'autres sites.

Les épisodes cévenols

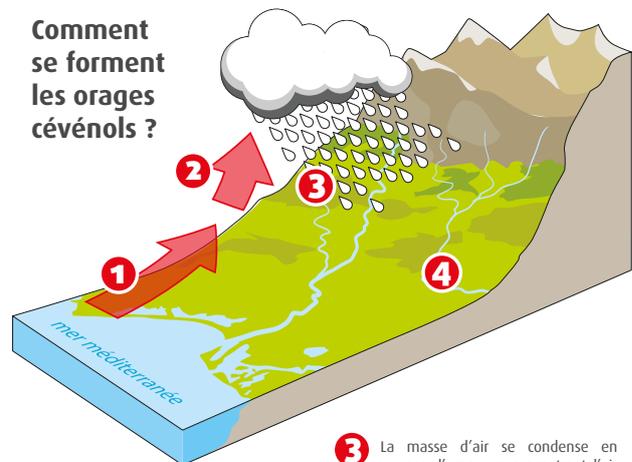
L'État s'est fortement engagé dans la mise en place de plusieurs actions en liaison et partenariat avec les collectivités et notamment les communes :

- le renforcement du niveau d'information notamment avec une campagne médias nationale dédiée à la sensibilisation sur la saison cévenole, réalisée fin août-début septembre ;
- la formalisation, en commission départementale des risques naturels majeurs, de l'approche de la saison cévenole, avec point presse associé ;
- l'organisation d'exercices de gestion de crise ;
- le contrôle des campings exposés et la mise en œuvre par les gestionnaires de campings de mesures de prévention ;
- le pilotage de la mise en place des plans communaux de sauvegarde ;
- l'amélioration de la prise en compte du ruissellement urbain dans les plans de prévention des risques (PPR) et le suivi de son intégration dans les programmes d'actions de prévention (PAPI). Pour améliorer cette prise en compte, les DREAL Occitanie et PACA, en lien avec les services techniques du Ministère de l'environnement (CEREMA), ont lancé une étude sur le ruissellement ;
- la mobilisation accrue du réseau Vigicrues sur cette période particulière ;
- le déploiement d'un nouvel outil VIGICRUES-FLASH d'avertissement des communes concernant les crues soudaines. Ce service, permettant une meilleure anticipation sur des secteurs non surveillés actuellement par le réseau Vigicrues, a été déployé à titre expé-

mental pendant la saison cévenole 2016. Il est généralisé à toutes les communes éligibles à partir d'avril 2017.

La DREAL Occitanie, qui compte sur son territoire six des quinze départements concernés par les « saisons cévenoles », a décliné cette campagne, sous l'autorité des préfets de département, dans l'Aveyron, la Lozère, le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

Comment se forment les orages cévenols ?



1 Masse d'air chaud et humide poussée vers les terres par les vents marins soufflant dans le Golfe du Lion et en Provence.

2 L'air chaud s'élève vers les sommets en approchant les reliefs.

3 La masse d'air se condense en nuages d'orage en rencontrant l'air froid en altitude. Elle est bloquée par les montagnes et produit d'abondantes pluies localement violentes.

4 L'eau redescend vers les plaines et provoque très rapidement le débordement des rivières.



L'hydrométrie, une activité essentielle pour la DREAL

L'hydrométrie, connaissance des débits des cours d'eau, est une activité essentielle pour la DREAL notamment au titre de la gestion quantitative de la ressource en eau et au titre de la prévision des crues. Les équipes d'hydrométrie «Garonne Tam Lot» et «Méditerranée Ouest» ont en charge la production et la mise à disposition de données de débits fiables et de qualité. Pour cela, elles s'appuient sur un réseau de plus de trois-cents stations de mesures réparties sur le territoire et réalisent des campagnes de jaugeage assurées par des hydromètres et programmées en fonction des besoins (sécheresse, crues...).



En 2016, les équipes d'hydrométrie «Garonne Tam Lot» et «Méditerranée Ouest» ont été fortement sollicitées particulièrement durant la longue période d'étiage qui a duré jusqu'à la fin du mois d'octobre, constituant une période critique pour la gestion de la ressource en eau.

À titre d'exemple, pour suivre avec précision l'évolution des débits durant cette

période, les équipes d'hydromètres de la division «Garonne Tam Lot» ont dû effectuer plus de trois-cents jaugeages pendant l'étiage et actualiser une vingtaine de courbes de tarage permettant ainsi de fiabiliser la relation hauteur d'eau – débit. Durant cette période, les enjeux sont importants puisqu'en deça de certains seuils, des mesures de restrictions peuvent être prises par arrêtés préfectoraux. Un soutien d'étiage peut également être mis en œuvre en mobilisant les réserves de montagne des producteurs d'électricité, impliquant un coût financier non négligeable.

Outre la problématique des basses eaux en période d'étiage, les équipes d'hydrométrie ont été appelées à effectuer de nombreux jaugeages en crue à la demande des unités de prévision des crues. Les données produites permettent le calage des courbes de tarage en hautes eaux et l'amélioration des modèles de prévision des crues.

À noter également, la sortie de documents nationaux dans le domaine de l'hydrométrie, auxquels certains agents de la DREAL ont contribué : le guide pratique pour la réalisation d'inter-comparaisons de mesures de débit en rivière et la nouvelle charte qualité de l'hydrométrie.

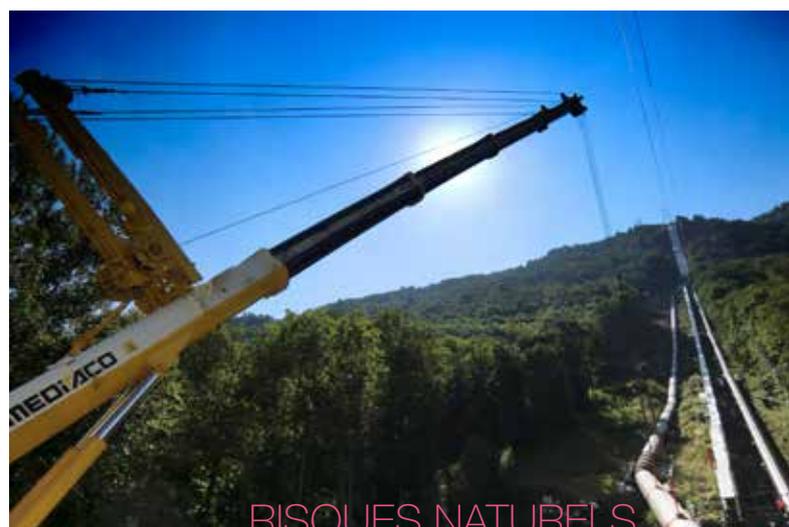
Travaux sur les conduites forcées d'Aston

EDF, titulaire de la concession d'Aston, sur la rivière Aston (Ariège), a réalisé des travaux pour remplacer la conduite forcée en rive droite. Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2014 les autorisant, ces travaux, engagés en 2014, se sont poursuivis jusqu'à la fin 2016.

Une nouvelle conduite a ainsi été réalisée sur un profil décalé de dix mètres par rapport à l'ancienne afin de pouvoir maintenir la centrale en exploitation pendant les travaux. Seul son raccordement de part et d'autre du tronçon de l'ancienne conduite forcée, qui sera ensuite déposée, a nécessité une indisponibilité de l'usine d'Aston sur une période de six mois sur l'année 2016.

Cet arrêt de production de l'aménagement aval du complexe hydroélectrique de la vallée de l'Ariège a conduit EDF à réfléchir à une stratégie de maintenance globale des aménagements d'Aston et de Laparan. Aussi, cette période d'indisponibilité a été utilisée pour la réalisation, en parallèle, de travaux de maintenance d'envergure sur

les aménagements : reprises du génie civil des galeries, révision des vannes de tête des conduites forcées, travaux de maintenance électrique et mécanique au niveau des centrales hydroélectriques et réfection des peintures des conduites aériennes. Autorisés par l'arrêté préfectoral du 2 février 2016, ces travaux se sont achevés fin 2016.





Vidande du barrage de Saint-Ferréol

Le principal réservoir d'alimentation du canal du Midi, le barrage de Saint-Ferréol a fait l'objet d'une vidange en 2016. D'un volume de plus de 6,6 Mm³, il est soumis aux obligations réglementaires les plus contraignantes du point de vue de la sécurité des ouvrages hydrauliques; une revue de sûreté doit être conduite tous les dix ans. Ce véritable diagnostic de l'état du barrage s'appuie ainsi sur l'inspection des parties habituellement immergées. La dernière vidange du barrage remontait à 1994.

Un ouvrage de plus de 350 ans

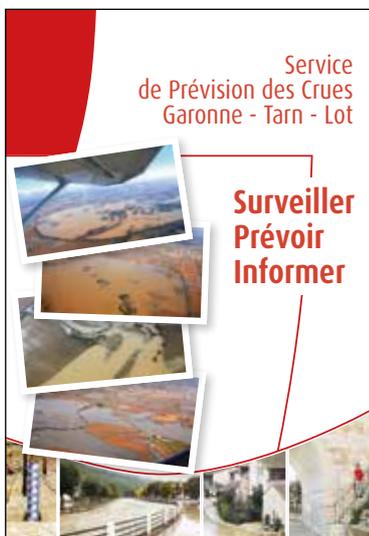
L'abaissement a débuté au mois d'août, pour atteindre une phase d'assec au mois de novembre. Ce type d'opération nécessite une préparation minutieuse pour limiter à la fois les impacts sur l'environnement et les risques liés à la vidange d'un ouvrage de plus de trois-cent cinquante ans, édifié en même temps que le canal du Midi au 17^e siècle. La direction des risques naturels de la DREAL a travaillé en collaboration étroite avec le

service de police de l'eau de la DDT Haute-Garonne pour l'autorisation de cette vidange. Le dispositif d'auscultation du barrage a été renforcé à cette occasion et la vitesse d'abaissement du plan limitée afin de ne pas déstabiliser le grand mur du barrage lors de cette phase. L'exploitant VNF a mis à profit la vidange pour conduire l'inspection et l'entretien des parties de maçonnerie habituellement immergées, comme les galeries de fond ou les pieds du mur de barrage.

La retenue sera remise en eau pour la saison estivale 2017. Les conclusions de la revue de sûreté seront connues à l'été 2017 et permettront de se prononcer sur le niveau de sûreté réel de l'ouvrage.



Publications 2016



VIGICRUES

Le SPC Garonne - Tarn - Lot
Le service de Prédiction des crues

Surveiller les cours d'eau 7j/7j et 24h/24h

Un territoire vaste et diversifié :

- 25 000 km²
- 2 800 km de cours d'eau surveillés répartis en 20 tronçons de vigilance
- 2 régions et 13 départements concernés
- un relief varié ouvert à divers types de crues – torrentielles, crues de plaine, influence de la forte marée;

La DREAL déploye des moyens humains et techniques pour assurer cette surveillance :

- 21 prévisionnistes, 10 techniciens de maintenance, 6 hydrographes parisiens, en outre permanents, 4 prévisionnistes, 1 technicien de maintenance et 2 ingénieurs;
- 130 stations de mesure des hauteurs d'eau et de pluie, dont 73 stations de prévision.

Une organisation à l'avance toute l'année :

- Des équipements en place en permanence.
- Une expertise technique au service de la prévention des crues.
- Une attention sur le terrain affectée à la mesure des débits en hautes eaux.
- Un axe web d'information mis à jour plusieurs fois par jour.

Anticiper les risques d'inondation

En examinant :

- la situation hydrologique en mesurant les débits des cours d'eau;
- la situation des cours d'eau en relevant le degré de saturation des sols compte tenu des précipitations des semaines précédentes;
- les prévisions météorologiques regroupant les précipitations annuelles, les réchauffements, les chocs de froid;
- l'influence névée représentée par l'état de manteau neigeux 3 jours ou moins basse altitude.

En évaluant :

- la situation de chacun des tronçons de cours d'eau surveillés en choisissant la couleur de vigilance appropriée au niveau de risque attendu dans les prochaines 24 heures.

La carte de vigilance est produite deux fois par jour, à 10h et 16h, et actualisée à tout moment si nécessaire. Elle regroupe le niveau des risques par un jeu de couleurs appliqué sur le réseau national des cours d'eau surveillés :

- Vert : Pas de vigilance particulière requise.
- Orange : Une attention accrue de déplacement et de démarrage localisés ou de mesure rigide et dégroupement des crues, attention à une vigilance particulière notamment dans les cas d'avalanches rapides en amont.
- Rouge : Une surveillance accrue de déplacements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la sécurité et la stabilité des bords de berges.
- Rouge foncé : Mesure directe et généralisée sur la stabilité des parois et des bords.

Informez en continu avant la crue et jusqu'au retour à la normale

Après la crue, envisagez la connaissance des phénomènes et leur enseignement :

- Relève les traces de crues et cartographiez les zones sensibles.
- Étude de post-crise sur l'ensemble de la crue (causes, déroulement, efficacité de l'organisation in situ...) et produire un retour d'expérience.

RISQUES NATURELS



entreprises **8344** **véhicules**
 contrôlées **296** contrôlés
1714 **infractions**
 relevées

TRANSPORTS

Contournement Ouest de Montpellier : 2016 la concertation

Le Contournement Ouest de Montpellier (COM) constitue une pièce essentielle du contournement urbain de l'agglomération de Montpellier et du réseau routier structurant. Il vise des objectifs multiples : assurer une meilleure desserte de la zone urbaine de Montpellier depuis l'Ouest en complétant le réseau armature du contournement urbain routier, relier l'A750 et l'A709, contenir la circulation d'échanges périurbains et de transit sur un itinéraire adapté, afin de rendre son usage à la voirie secondaire dans les quartiers traversés, valoriser les accès au réseau multimodal pour limiter le trafic routier vers le centre urbain. Ce projet est soumis à une concertation qui comprend : un site dédié sur lequel le public peut trouver des informations et donner son avis, trois réunions publiques

en 2016. Les études se poursuivront en 2017 et l'enquête publique devrait pouvoir se dérouler avant fin 2018.

Réunion publique



Déplacement de l'autoroute A9 à Montpellier

Si le chantier du déplacement de l'A9 a été confié par l'État à ASF dans le cadre de la concession autoroutière, la DREAL a confirmé sa disponibilité pour accompagner ce grand projet, notamment à travers la mise en œuvre de la politique « 1% paysage et développement ». Celle-ci vise à faire de la valorisation des territoires traversés

un facteur de développement économique et touristique. Elle se traduit par un mécanisme de soutien financier qui permet de développer des projets partenariaux exemplaires et des actions pédagogiques sur les paysages, aux abords des grands projets d'infrastructures routières.

Enquête publique pour la création de l'autoroute entre Castres et Toulouse

Le 5 décembre 2016, l'enquête publique sur le projet d'autoroute entre Castres et Toulouse a été ouverte permettant au public de faire part de ses observations et de son avis jusqu'au 23 janvier 2017. Le dossier d'enquête et des registres ont été mis à disposition du public dans les vingt-quatre communes concernées par le tracé, ainsi qu'un registre électronique, accessible à partir des sites Internet de l'État en Haute-Garonne et dans le Tarn, également mis à la disposition du public pendant la durée

de l'enquête. La commission d'enquête, composée de cinq membres désignés par le président du Tribunal administratif de Toulouse, a tenu vingt-neuf permanences pour accueillir le public durant l'enquête. Après l'enquête publique, la commission d'enquête rédige un rapport et remet ses conclusions. Sur la base du dossier et des conclusions de la commission d'enquête, l'État devra ensuite se prononcer sur l'utilité publique du projet.



Ferroviaire

Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier

Les travaux d'équipement de la voie sont désormais terminés, la phase d'essai est en cours dans l'objectif d'une mise en exploitation commerciale de la ligne fin 2017. Pour la gare nouvelle de Montpellier, la mise à disposition du bâtiment est prévue fin 2017, pour une mise en service de la gare après son appropriation par le futur gestionnaire au deuxième trimestre 2018.

Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP)

Le projet de la LNMP doit répondre à trois objectifs :

- dé-saturer l'axe ferroviaire littoral ;
- créer un service à haute fréquence ;
- et assurer l'interopérabilité européenne.

Long de cent-cinquante kilomètres et d'un coût estimé à 5,5 milliards d'euros, le tronçon de LNMP prolonge le contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier et rejoint la section internationale entre Perpignan et Figueras au Sud.

Le projet prévoit deux gares nouvelles (Béziers et Narbonne) et fixe la mixité de la ligne nouvelle (fret et voyageurs) entre Montpellier et Béziers, et entre Rivesaltes et Toulouges (plaine du Roussillon).

En octobre 2016, les partenaires financiers se sont entendus pour proposer la réalisation d'une première phase Montpellier-Béziers centre, tout en s'engageant sur la totalité du projet. Cette première étape permettra d'apporter une solution concrète à la saturation de la ligne classique sur sa section la plus circulée. Un protocole de financement sera élaboré préalablement à l'enquête publique, selon les objectifs qui seront précisés par l'État.

Après une phase d'études complémentaires qui devrait s'achever au cours de l'été 2017, le comité de pilotage vise une mise à l'enquête publique de la première phase Montpellier-Béziers au début de l'année 2018.

LVG Bordeaux-Toulouse – Grand projet ferroviaire du sud-ouest

Le grand projet ferroviaire du sud-ouest a connu une étape majeure en 2016 : il a été déclaré d'utilité publique, par arrêté préfectoral du préfet de la Haute-Garonne du 7 janvier 2016 pour les aménagements de ligne existante au nord de Toulouse et par décret en Conseil d'État en date du 2 juin 2016 pour la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.

Dans la continuité, l'État a décidé l'installation d'une mission destinée à établir les modalités et les conditions de financement de l'opération. Ses conclusions sont attendues pour mi-2017.



Inauguration du giratoire de Saint-Brès

Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, représentant le préfet de région, Kléber Mesquida, président du Conseil départemental de l'Hérault, et François-Xavier de Malherbe, directeur général de Oc'Via Construction, ont inauguré, le 8 juillet, le carrefour giratoire de Saint-Brès (Hérault) en présence de Laurent Jaoul, maire de Saint-Brès.

Débutés à la mi-février 2016, les travaux du giratoire se sont achevés à la fin du mois de juin 2016. Le coût total de l'opération, d'un montant de 1,56 million d'euros, a été réparti, dans le cadre d'une convention de cofinancement entre l'État, 25 %, le Conseil départemental de l'Hérault, 25 % et Oc'Via Construction, 50 %.





Inauguration de la déviation d'Ax-les-Thermes

La déviation d'Ax-les-Thermes, sur la RN 20, a été inaugurée le 12 décembre 2016 par les co-financeurs en présence de M. le Premier Ministre. D'un montant total de 69 millions d'euros, elle a été cofinancée par l'État (37,1 M€), la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (25,1 M€), le Conseil départemental de l'Ariège (4,4 M€) et par des fonds européens (2,8 M€). Elle contribue à enlever le trafic de transit des centres bourgs de Savignac-les-Ormeaux et d'Ax-les-Thermes en réduisant le bruit, la pollution et améliore la sécurité des riverains. Le développement économique de la Haute Vallée de l'Ariège et l'accès aux stations de ski de ce secteur sera facilité ainsi que les liens touristique et économique avec l'Andorre et l'Espagne.

D'une longueur de 5,6 kilomètres et réalisée en tracé neuf avec 2 voies de circulation, elle comprend un créneau de dépassement à 2 x 2 voies de 1 300 mètres et deux points d'échange, situés aux deux extrémités. La vitesse sera limitée à 90 km sur l'ensemble du tracé.

Située dans un contexte géographique contraint, en raison de l'encaissement de la vallée et de la proximité des habitations, elle s'inscrit à flanc de montagne et a nécessité la réalisation de déblai rocheux en site difficile et la construction de quatre ouvrages d'art.

Concernant la suite de l'aménagement de la RN 20 entre Tarascon et Puymorens, M. le Premier Ministre a proposé, lors de cette inauguration, que soit conclu sous 3 mois, un protocole d'itinéraire associant l'État, la Région, le Département et l'Andorre voisine qui devra acter les aménagements à réaliser, le calendrier prévisionnel et les modalités de financement de ces opérations.



Le plan de contrôle des transports routiers

Pascal Mailhos, préfet de la région Occitanie, a participé, le 12 octobre, à une opération de contrôle dans les transports routiers dans le cadre du plan régional de contrôle inter-services. L'ensemble des moyens de l'État nécessaires à l'amélioration de la régulation de ce secteur étaient mobilisés.

Au péage de Muret, les gendarmes interceptaient les véhicules détectés en surcharge par le radar amont, la DREAL et la DIRECCTE, au contact direct des chauffeurs, vérifiaient les documents, les chronotachygraphes, la longueur et le poids du véhicule... À l'issue du contrôle, le préfet a exprimé son étonnement quant au nombre de fraudes, et sa satisfaction du travail opéré par les agents de l'État.





Publications 2016

ORT
Occitanie / Observatoire régional des transports

la lettre de l'ORT
novembre 2016 **46**

Sommaire

- Tribune libre
- Actualité
- Nos événements
- Agenda

Tribune libre

SETE, un port, une ouverture maritime pour la région

Terre d'accueil et porte d'entrée maritime en Europe du Sud, le port de Sète peut en dire beaucoup sur son rôle de porte d'entrée maritime pour la région Occitanie.

En 2015, suite aux lois de décentralisation, le port est devenu propriété de la Région Occitanie. L'objectif est de développer le port de Sète à l'échelle régionale.

Le port est le premier de la Région Occitanie. Il est devenu une plateforme à l'échelle de la région Occitanie grâce aux investissements de la Région Occitanie pour les infrastructures, et de l'Etat pour les équipements de navigation.

Les entreprises présentes pour leur part ont investi leur confiance dans le port de Sète pour développer en Occitanie des activités de développement en Occitanie (logistique, commerce, services, santé, etc.).

En 2015, Sète a enregistré la plus forte progression de trafic de conteneurs en Occitanie, avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros.

Le port de Sète est devenu une plateforme maritime régionale pour la région Occitanie.

Richelieu - Port de Sète

Création du carrefour giratoire entre la RN113 et la RD106 - Saint-Bès (34)

INFOS Travaux

Un nouveau giratoire pour améliorer la sécurité et l'écoulement du trafic

Le carrefour giratoire entre la RN113 et la RD106, qui sera créé à Saint-Bès, permettra d'améliorer la sécurité et l'écoulement du trafic.

Chiffres-clés

- 15 000 véhicules/jour sur la RN113, dont 5% de poids lourds.
- 2 000 véhicules/jour sur la RD106, en 2015.
- 4 mois de travaux.
- Coût et financement du projet : 1,56 million d'euros.

Le mot du maître d'ouvrage

Les deux journées « portes ouvertes » des 13 et 14 décembre 2013 sur le chantier du tunnel de Saint-Béat ont rencontré un large public puisque plus de 350 personnes ont visité le chantier à l'occasion de la fin du creusement du tunnel.

Après 120 étudiants (Bac professionnel, BTS, CFA...) accompagnés de leurs professeurs et plus de 250 visiteurs sont venus mettre les indispensables équipements de sécurité (bottes, casques et baudriers) avant d'emprunter la navette qui les a amenés à l'entrée du tunnel pour une visite commentée en groupe.

Les visiteurs ont pu, également, visionner les films et parcourir les panneaux de l'exposition permanente* réalisés pour entrer au cœur des travaux. Le grand public a pu ainsi s'approprier les enjeux techniques afin de mieux appréhender les contraintes de ces travaux exceptionnels par leur nature et leur durée.

SOMMAIRE

- Le mot du maître d'ouvrage
- Le chantier de Saint-Béat, poursuite des travaux du Pont d'Arlos
- Le creusement de la galerie de secours nord se poursuit
- Assemblage de la charpente métallique du pont de Saint-Béat
- Sensibiliser les acteurs des cursus professionnels en travail public

INVITATION LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

RN 20 : INAUGURATION DE LA DÉVIATION D'AX-LES-THERMES

Pascal Mailloux, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, Marie Laja, préfète de l'Ariège, Carole Brida, adjointe préfète, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Henri Nayrou, président du Conseil départemental de l'Ariège, ont l'honneur de vous inviter à l'inauguration de la déviation d'Ax-les-Thermes, le lundi 12 décembre 2016, à 10h15.

Rendez-vous à l'entrée de la déviation de la RN 20, à Saignac-les-Omeaux.

Pour accéder au lieu de l'inauguration, se munir d'une impression de la présente invitation et d'une pièce d'identité qui seront demandées pour passer les contrôles. L'accès sur le lieu de l'inauguration sera ouvert une heure avant l'inauguration.

Merci de confirmer votre présence à pref.ccoocan@orange.fr

La sécurité routière région Occitanie

Bilan de l'année 2015

En 2015, la région Occitanie a enregistré la plus forte baisse de mortalité routière en France, avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros.

Le bilan de l'année 2015 est positif. La région Occitanie a enregistré la plus forte baisse de mortalité routière en France, avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros.

Le bilan de l'année 2015 est positif. La région Occitanie a enregistré la plus forte baisse de mortalité routière en France, avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros.

lettre-info 3

Saint-Béat Arlos

Le mot du maître d'ouvrage

Les deux journées « portes ouvertes » des 13 et 14 décembre 2013 sur le chantier du tunnel de Saint-Béat ont rencontré un large public puisque plus de 350 personnes ont visité le chantier à l'occasion de la fin du creusement du tunnel.

Après 120 étudiants (Bac professionnel, BTS, CFA...) accompagnés de leurs professeurs et plus de 250 visiteurs sont venus mettre les indispensables équipements de sécurité (bottes, casques et baudriers) avant d'emprunter la navette qui les a amenés à l'entrée du tunnel pour une visite commentée en groupe.

Les visiteurs ont pu, également, visionner les films et parcourir les panneaux de l'exposition permanente* réalisés pour entrer au cœur des travaux. Le grand public a pu ainsi s'approprier les enjeux techniques afin de mieux appréhender les contraintes de ces travaux exceptionnels par leur nature et leur durée.

SOMMAIRE

- Le mot du maître d'ouvrage
- Le chantier de Saint-Béat, poursuite des travaux du Pont d'Arlos
- Le creusement de la galerie de secours nord se poursuit
- Assemblage de la charpente métallique du pont de Saint-Béat
- Sensibiliser les acteurs des cursus professionnels en travail public

Contournement Ouest Montpellier

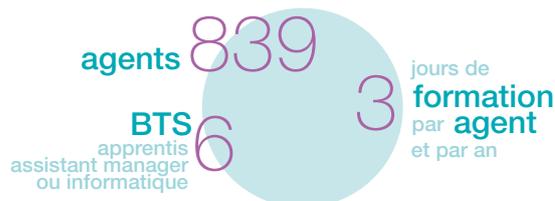
Dossier d'information public

Le Contournement OUEST de Montpellier

Le contournement ouest de Montpellier est un projet de contournement de la route nationale 101, qui permettra d'améliorer la sécurité et l'écoulement du trafic.

Le contournement ouest de Montpellier est un projet de contournement de la route nationale 101, qui permettra d'améliorer la sécurité et l'écoulement du trafic.

Le contournement ouest de Montpellier est un projet de contournement de la route nationale 101, qui permettra d'améliorer la sécurité et l'écoulement du trafic.



RESSOURCES HUMAINES, FINANCES ET GESTION

Seconde réunion annuelle du réseau national des correspondants retraite des DREAL et établissements publics

La seconde réunion annuelle du réseau national des correspondants retraite des DREAL et établissements publics s'est tenue à la DREAL Occitanie à Montpellier du 14 au 16 novembre 2016.

Cette réunion a rassemblé plus d'une trentaine de participants sous l'animation du Bureau des pensions du SG / DRH / Sous direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions / Bureau des pensions.

Pendant ces journées, l'évolution des principes de fonctionnement du système de gestion des pensions et la répartition des rôles entre le Service des Retraites de l'État et les employeurs ministériels a été au cœur des échanges. L'objectif de cette nouvelle étape de la réforme est double :

- permettre une meilleure interconnexion des différents régimes de retraite ;
- et permettre aux agents de fiabiliser leur carrière en continu.

En effet, le droit à l'information institué par la loi du 21 août 2003 (art.10) se décline notamment par la réception tous les cinq ans à compter de l'âge de trente-cinq ans d'une estimation ou relevé d'information de carrière sous «enveloppe bleue». Les agents sont invités à le vérifier attentivement et si nécessaire, à demander des rectifications des données.



Intégration de la plate-forme CPCM de l'ex-région Languedoc-Roussillon à la DREAL Occitanie

Lors de la création de la DREAL Occitanie et suite à l'accord intervenu entre le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement, le Centre de prestations comptables mutualisé (CPCM bloc 2) rattaché auparavant dans la région Languedoc-Roussillon à la DRAAF est désormais intégré à la DREAL. Au sein de la direction

d'appui mutualisé la Division comptabilité publique mutualisée regroupe les deux ex CPCM avec une implantation bi-site (Montpellier et Toulouse). L'accueil physique des agents sur le site de Montpellier est intervenu début octobre compte tenu des travaux en cours de restructuration du bâtiment « Montmorency ».



Formation en DREAL

Les agents de la DREAL ont suivi deux-mille cinq-cents trente-six jours de formation en 2016 d'une durée moyenne de trois jours. La majorité des formations suivies est spécifique aux métiers exercés, cela représente 49% des jours de formation. cinquante-trois hommes et cent-seize femmes ont suivi une préparation aux examens et concours (soit 19% de l'effectif de la DREAL).

Un cursus de formation spécifique au management a permis à soixante agents de la DREAL de se perfectionner sur cette thématique. Le CVRH a également proposé un module spécifique destiné aux encadrants multi-sites auquel des agents de la DREAL ont participé.

Le CVRH a également accompagné la DREAL au cours de l'été 2016 pour la réalisation du plan de formation des cent-huit agents concernés par un repositionnement après leur prise de poste. Le CVRH a classé les agents concernés selon trois niveaux :

- cinquante-six agents disposant des compétences requises ne nécessitant pas d'accompagnement

particulier par le CVRH ou pour lesquels un accompagnement a été prévu par le supérieur hiérarchique (compagnonnage, formations programmées...);

- quarante-six agents disposant d'un socle de compétences à renforcer, devant bénéficier d'un plan individuel de formation (PIF), c'est-à-dire d'un ensemble de formations répondant aux besoins immédiats ;
- six agents dont l'écart entre les compétences requises et les compétences détenues sont importantes, doivent bénéficier d'un plan de professionnalisation individuel (PPI).

Enfin, en 2016, trente-deux agents sont intervenus en tant que formateurs internes à la DREAL sur un vivier de soixante-quatre agents. Leurs domaines portent sur la comptabilité, les suites bureautiques, la mise en ligne de documents, les premiers secours, l'habilitation électrique, etc. Cette richesse est à préserver afin de permettre une montée en compétence de tous.

Le pré-positionnement en Occitanie

Une organisation en plusieurs étapes

Un dispositif de pré-positionnement spécifique à la DREAL Occitanie a été élaboré de manière concertée avec les représentants du personnel. Chaque agent s'est vu proposer un entretien préalable au pré-positionnement pour notamment faire un point sur ses attentes et ses compétences. Ces entretiens ont eu lieu tout début 2016.

L'encadrement, soit cent-trois agents, a été prépositionné avec, majoritairement, une date d'effet au 4 avril 2016.

Ensuite, les six-cent-quarante-trois agents ayant accepté la première proposition de poste, ont été affectés avec date d'effet au 2 mai 2016.

Ces décisions de pré-positionnement ont fait l'objet d'une lettre individuelle d'information adressée à chaque agent concerné.

Soixante-seize agents avaient répondu « non » ou « oui mais » à la première proposition. Après qu'ils ont accepté la seconde proposition qui leur a été faite, ils ont été prépositionnés avec date d'effet au 6 juin.

Vingt-huit agents éloignés de l'emploi, pour raisons de santé notamment, ont été informés du dispositif par lettre à leur domicile. Un accompagnement par l'équipe médico-sociale et les équipes RH leur a été proposé.

Lors de leur reprise, ces vingt-huit agents bénéficient de la même démarche que tout agent de retour d'une absence longue (maternité, maladie...).

Le dialogue social a été soutenu avant et pendant le pré-positionnement. Outre les réunions de comité technique et de comité hygiène, sécurité et santé au travail, neuf réunions du comité de suivi de l'étude d'impact et du pré-positionnement se sont tenues.

Un calendrier

Une première phase a permis de prépositionner sept-cent-quarante-six agents.

- Début décembre 2015 : désignation des préfigurateurs d'entités afin de présenter la chaîne hiérarchique pressentie aux agents ;
- Mi-décembre : mises en ligne des listes des postes supprimés, des postes créés et des postes vacants. Des entretiens individuels ont été proposés avant la fin



de l'année à tous les agents dont le poste était déclaré supprimé ;

- 7 janvier : désignation des préfigurateurs sur les sites de Toulouse et Montpellier et lancement du dispositif de pré-positionnement pour tous les autres agents ;
- Seconde quinzaine de janvier : publication des fiches de poste et entretiens individuels de pré-positionnement conduits avec les agents ;
- Début février 2016 : publication des organigrammes détaillés ;
- 23 février 2016 : notification aux agents des propositions individuelles de pré-positionnement, assortie

chacune de la fiche de poste correspondant au poste proposé. À partir de la date de réception, chaque agent disposait de 21 jours pour faire connaître son avis.

La seconde phase concerne soixante-seize agents parmi lesquels vingt-deux agents qui souhaitaient changer de poste.

- courant avril 2016 : seconde période d'entretiens individuels ;
- 9 mai 2016 : nouvelle proposition de pré-positionnement.

Déménagement de Richter à Montmorency

L'ensemble des agents de la DREAL Occitanie, en poste à Montpellier, sont désormais réunis dans le site de Montmorency.

Ainsi, cent-vingt agents de la DA, DAM, DE, UD34, DRI, DRN, ont fait leurs cartons pour rejoindre leur nouveaux bureaux. Les travaux avaient débuté à partir de décembre 2014. Ils comprenaient la réhabilitation complète du bâtiment Montmorency avec le remplacement des ascenseurs, des menuiseries extérieures, de l'isolation, du réseau courant fort/courant faible et du système de ventilation.

La pendaison de crémaillère de Montmorency s'est déroulée le 1^{er} décembre. À cette occasion, tous les agents présents sur le site de Montmorency (DREAL, Pôle statistiques et CEDIP) ont été conviés à deux événements conjoints le 1^{er} décembre, dans la salle de convivialité/caféteria : l'invitation par la direction de la DREAL pour

fêter la fin des travaux et accueillir les agents du site de Richter et du CPCM (ex DRAAF Languedoc-Roussillon) et l'invitation par ses adhérents, à partager le « café convivial » : initiative importée des pratiques de Richter (service facultatif proposé aux agents pour 2017).



Le nouveau dispositif d'astreinte à la DREAL Occitanie

Le nouveau dispositif d'astreinte de la DREAL Occitanie a démarré le lundi 27 juin 2016. Distinct de l'astreinte du service de prévision des crues (SPC), il concerne notamment les domaines de l'énergie, des ouvrages hydrauliques et des risques technologiques. Il a pour objectif d'identifier un interlocuteur au sein de la DREAL qui soit en mesure de délivrer information et avis technique en cas de crise ou accident.

Un point d'entrée unique

Le principe de ce nouveau dispositif d'astreinte est basé sur un point d'entrée unique assuré par l'astreinte CODIR avec un numéro permanent.

Lorsqu'elle est appelée, l'astreinte CODIR analyse la sollicitation et, si besoin, recherche un agent compétent



techniquement et géographiquement. Dans le cas d'un incident impliquant une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'astreinte CODIR s'appuie sur une astreinte ICPE assurée par les inspecteurs des installations classées. Enfin, une astreinte renforcée peut être mise en place, sur proposition du chef de la direction concernée, lors d'une période sensible, par exemple pour les ouvrages hydrauliques lors de fortes précipitations prévues.

Un extranet dédié sécurisé

L'extranet sécurisé « Valise de permanence de la DREAL Occitanie » est dédié à l'astreinte. Son accès est limité aux agents impliqués dans l'astreinte et la gestion de risques industriels. Il met à leur disposition les outils de gestion

de crise : la note d'organisation, les plannings, l'annuaire interne d'urgence ainsi que le dossier d'urgence risques industriels.

Une rubrique regroupant l'ensemble des éléments non confidentiels sera en ligne sur l'intranet pour l'information, sur ce sujet, de tous les agents.

Un dispositif évolutif

Afin de l'améliorer et de l'adapter au mieux, cette organisation fera régulièrement l'objet d'un retour d'expérience. Le premier a été présenté au CHSCT du 18 octobre 2016, incluant un sondage sur le volontariat des inspecteurs des installations classées à l'astreinte ICPE.

Le forum de la mobilité inter-fonctions publiques

À l'image de celui du 15 mars à Montpellier, le Forum de la mobilité de Toulouse s'est déroulé à la manufacture des tabacs, le 27 octobre 2016.

Il avait pour objectif :

- d'informer les agents ayant un projet de mobilité professionnelle ;
- de leur permettre principalement de rencontrer les employeurs des trois fonctions publiques ;
- et de les amener à construire un parcours de mobilité pour leur carrière.

Parallèlement, il visait à satisfaire les dernières exigences d'accompagnement de la réforme territoriale.

Si cette manifestation était avant tout destinée aux agents de la fonction publique d'État, le parti a été pris de l'ouvrir également à quelques agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière dans l'objectif de diversifier les publics, d'enrichir les débats et de créer des liens avec ces deux fonctions publiques.

Le forum a accueilli environ deux-cents agents. La DREAL y partageait un stand avec les autres directions régionales. La journée a été dense en contact. De nombreux agents toutes fonctions publiques confondues sont venus visiter le stand de la DREAL : rectorat, université, intérieur, préfecture, DRAAF, territoriale, défense, Tribunal administratif, CVRH, DDCSPP, La Poste, gendarmerie, DRAC, DIRSO, ISAE, Justice.



Le séminaire des cadres encadrants

Les cadres encadrants de la DREAL Occitanie étaient réunis, le 4 novembre, dans les locaux de la CCI de Narbonne pour leur premier séminaire en configuration « nouvelle DREAL ». Il avait notamment pour objectif d'alimenter et d'enrichir le projet de service de la DREAL. La journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et studieuse. Les échanges entre les différents intervenants et les participants ont été riches, les ateliers décontractés et productifs.

Une matinée de travail en ateliers

Après avoir accueilli l'ensemble des participants et exprimé les enjeux de cette rencontre, Didier Kruger, le DREAL a échangé avec les participants en répondant à des questions spontanées ou écrites et tirées au sort.

Le CGEDD et CGEJET ont présenté le travail d'accompagnement mené pour la DREAL sur la gouvernance in-



terne et l'écoute externe. Puis les participants se sont répartis en 5 ateliers : 1-la qualité de vie au travail ; 2-le management à distance ; 3 -la place des cadres dans la DREAL ; 4-la transversalité ; 5-l'innovation / culture transition ; chaque cadre a participé à 2 ateliers.

Les conclusions du Directeur régional

Après la restitution des cinq ateliers par les rapporteurs, le DREAL a retenu cinq idées fortes pour préparer l'avenir de notre DREAL et donner du sens à nos missions :

- nous devons être conscients de notre positionnement entre le territorial et le national : le fait de passer à 13 régions a rapproché les DREAL des niveaux de décision nationaux sans lui enlever sa légitimité "terrain" ;
- la DREAL doit devenir innovante, faire preuve d'agilité sans perdre son expertise ;
- la DREAL doit être plus influente : elle doit être capable d'apporter des stratégies de qualité, sur le court terme comme sur le long terme ;
- l'alliance des réseaux DREAL et DDT(M) (mais aussi DDCS et DDCSPP) est indispensable pour régler à la bonne échelle les questions complexes de mise en oeuvre des politiques publiques sans contraintes de moyens ;
- nous devons être cohérents pour être plus forts et consolider notre organisation en vue des changements politiques à venir.



Visite d'Annick Girardin, ministre de la fonction publique

La ministre de la fonction publique, Annick GIRARDIN, s'est rendue, à Montpellier, le 6 octobre 2016, sur le thème de la réorganisation des services de l'État, suite à la fusion des régions.

À cette occasion, accompagnée par les préfets de région et de l'Hérault, elle a visité la DREAL où elle a été accueillie par le directeur puis a rencontré une soixantaine d'agents et des représentants des organisations syndicales.

« Je suis venue vous écouter » a-t-elle annoncé, pour pouvoir relayer au niveau national des préoccupations du terrain. Sans négliger les difficultés internes à la fonction publique comme la promotion ou l'attractivité de jeunes fonctionnaires, la ministre s'est voulue positive et a trans-

mis des messages clairs, notamment sur sa vision de la fonction publique. « La fonction publique ne doit pas être que régaliennne. Elle doit être efficace, transparente, ouverte, plus agile et plus flexible ». Elle doit rimer avec innovation et adaptation.





PILOTAGE SUR LA ZONE DE GOUVERNANCE (ZGE)

Les chiffres clefs

En 2016, année de création de la DREAL Occitanie, une charte de fonctionnement du CODER-T a été préparée et approuvée en janvier 2016 par les directeurs des services en région. Neuf CODER-T rassemblant les treize DDT(M), la DREAL et le CVRH ont été organisés, en copilotage avec la DRAAF.

Le DREAL répartit aussi les moyens de fonctionnement et les effectifs entre les services de la région Occitanie sur les huit budgets opérationnels de programme (BOP) des MEEM-MLHD. Environ trois-mille agents sont affectés en région Occitanie et mettent en œuvre les politiques publiques du MEEM-MLHD.

Le séminaire des directeurs

Six mois après la création de la grande région et la fusion des services régionaux, les treize DDT(M), le DREAL, le DRAAF et leurs adjoints respectifs ont souhaité organiser, pour la première fois, un séminaire qui s'est tenu les 9 et 10 juin, à Millau, en Aveyron.

La rencontre s'est articulée essentiellement autour de deux séances de travail :

- l'une consacrée aux enjeux stratégiques dans nos principaux domaines d'intervention (aménagement, risques, eau, biodiversité, etc) avec un échange des visions directions régionales et directions départementales ;
- l'autre dédiée aux « relationnels de travail entre les différents services de l'État ».

Les travaux ont été menés de façon dynamique et innovante, dans un esprit « culture transition », avec entre autres, des ateliers tournants, des jeux de rôles, des restitutions filmées. Ils ont permis de créer une dynamique de groupe, les acteurs ont ainsi appris à mieux se connaître, et, ensemble, ont pu croiser leurs regards sur les grands enjeux stratégiques de la nouvelle région.

Forte de ces moments partagés, la gouvernance régionale DREAL/DRAAF/DDT n'en est que plus efficiente lors des réunions mensuelles des CODER-T.

Les contributions des ateliers ont été diffusées aux différentes structures. Elles ont servi à alimenter le projet de service de la DREAL.





VIE DE LA DREAL



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Siège Cité administrative

1, Rue de la Cité administrative – CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9

Tél : 33 (0)5 61 58 50 00

Site Montmorency

520, Allée de Montmorency, CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

Tél : 33 (0)4 34 46 64 00

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

